



Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 10 rue Emilie Carles – 03400 YZEURE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

29 OCTOBRE 2022

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 29 Octobre 2022

Auteurs : Benoit MARIUS, Président
Laetitia DUSSAULE, Assistante technique
Matthis GOURNAY, Secrétaire

Date : 29 Octobre 2022

Licence : CC BY-NC-ND 4.0



Préambule	7
1 Bilan moral de l'exercice	9
1.1 Crise sanitaire et effets de l'inflation	9
1.2 Implication des bénévoles	10
1.3 Défense de l'Airsoft	11
2 Bilan d'activité de l'exercice	13
2.1 Affiliations et Licences	13
2.2 Contacts	13
2.3 Approche à la gestion de projet	15
2.4 Règlement Général sur la Protection des Données	16
2.5 Tournois Sportifs	16
2.6 Vote du bilan d'activité	17
3 Bilan financier de l'exercice	18
3.1 Bilan comptable 2021	18
3.2 Bilan comptable 2022	19
3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2022	20
3.4 Précisions	21
3.5 Vote du bilan financier	21
4 Rapport des commissions	22
4.1 Commission Communication	22
Présentation de la commission	22
Organisation de lives vidéos	22
Accueil des recrues	22
Boutique Capsule (Spreadshirt)	23
Campagnes Google Ads	23
Chaîne Youtube	24
Création d'un espace presse	24

Rédaction de fiches “mode opératoire” pour le GESAD	25
Campagne vidéo de recrutement	25
Outils associatifs	25
Mise à jour de la brochure de présentation de l’Airsoft	26
Kit d’affiliation	26
Kit de communication pour les professionnels	27
Vote du rapport de la commission	27
4.2 Commission Juridique	28
Contextualisation	28
Manquements internes	28
Manquements externes	28
Déménagement et modifications statutaires	29
Guide de reprise de l’activité	29
Sollicitations diverses	30
Établissement Recevant du Public	30
Travaux juridiques sur l’Airsoft et les mineurs	31
Intégration des dispositions du Code du sport au sein des statuts fédéraux	31
Vérification globale des règlements fédéraux	32
Licences de marque	32
Partenariats	32
Vote du rapport de la commission	33
4.3 Commission Prévention	34
Guide de reprise de l’activité	34
Assurance	34
Assurance professionnelle	35
Assurance Guyane	35
Assurance locale	35

Couverture d'assurance des équipes	35
Protection juridique	37
Plaquette EPI	37
Biodégradabilité des billes	37
Equipement des mineurs	38
Certificat médical	38
Vote du rapport de la commission	39
4.4 Commission Airsoft Sportif	40
Speedsoft®	40
Discipline sportive	40
National Sport League®	40
Speedsoft® Ligue France	41
Tournoi multi activités	41
Airsoft League	41
TSVA	42
Airsoft Milsim Compétitif	42
Vote du rapport de la commission	43
4.5 Commission Formation	44
Etat des lieux général	44
Vote du rapport de la commission	44
4.6 Commission Événementiel	45
OP FFA	45
Les rencontres de la Fédé	45
Vote du rapport de la commission	45
4.7 Commission Technique	46
Présentation de la commission	46
Recrutement	46

Serveur de sauvegarde	46
Outil de veille juridique	47
Assistance aux utilisateurs du GESAD	47
GESAD Version 4.0	48
GESAD Version 4.1	48
GESAD Version 4.2	49
GESAD Version 4.3	49
GESAD Version 4.4	49
Mise à jour des sites Internet	50
Vote du rapport de la commission	50
5 Election des membres du Conseil d'Administration	51
5.1 Présentation des candidats	51
Composition actuelle du Conseil d'Administration	51
Nouvelles candidatures	51
5.2 Votes et proclamation des résultats	52
6 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir	53
6.1 Orientations générales	53
6.2 Pérennité financière	54
6.3 Processus administratifs	54
6.4 Développement de l'Airsoft Sportif	56
6.5 Vote des orientations	56
7 Vote du budget	57
7.1 Budget Prévisionnel	57
7.2 Licence collector et licences sportives	58
7.3 Montant des cotisations 2023	58
Proposition du Conseil d'Administration	58
7.4 Précisions	59

7.5 Vote du budget prévisionnel	59
8 Elections du Bureau et des chargés de missions par le Conseil d'Administration	60
Composition du Bureau	60
Modification des commissions	60
9 Fin de séance	61

Préambule

Le 29 Octobre 2022, à 10h46, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis

**Salle Jean Ferrat
Rue Henri-Emilien Perrin
03400 YZEURE**

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 28 Septembre 2022, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

115 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Thibault BARRÉ, Administrateur ;
- Laurent BOSELLI, Administrateur ;
- Laetitia CERVANTES, Administratrice ;
- Matthis GOURNAY, Secrétaire et Administrateur, présent en téléconférence ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Trésorier et Administrateur ;
- Benoit MARIUS, Président et Administrateur ;
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur ;
- Camille SAD-PENON, Secrétaire-Adjointe et Administratrice.

Étaient également présents et représentés 107 autres licenciés à jour de leur cotisation.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice ;
- Bilan d'activité de l'exercice ;
- Bilan financier de l'exercice ;
- Rapport des commissions ;
- Élection des membres du Conseil d'Administration ;
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration ;
- Élection des chargés de missions par le Conseil d'Administration ;
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir ;
- Vote du budget.

Afin de permettre à chacun de préparer ses interventions, le bilan moral, le bilan d'activité, le bilan financier, les rapports des commissions, les candidatures au Conseil

d'Administration, les orientations de la Fédération pour l'exercice à venir, ainsi que le budget prévisionnel ont été envoyés en amont à tous les participants inscrits pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance et de préparer leurs interventions.

Comme il a été précisé lors de cet envoi, afin de gagner du temps, ces documents ont été considérés comme lus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de pouvoir faire place directement aux échanges. Un déroulé de l'ordre du jour est donc effectué par le Président, pour appeler les échanges et les votes sur chacun des points.

Pour une question de lisibilité, le contenu de ces documents est repris dans le présent document en intégrant la synthèse des échanges et des modifications occasionnées dans les rapports.

1 Bilan moral de l'exercice

1.1 Crise sanitaire et effets de l'inflation

Cette année, les restrictions liées à la crise sanitaire ont été progressivement allégées, puis levées. L'activité a ensuite logiquement pu reprendre beaucoup plus facilement.

Comme depuis le début des restrictions, les bénévoles sont restés réactifs pour fournir une version à jour du guide de reprise, avec 8 versions depuis le début de l'année 2022, et, en fin de compte, un total de 31 versions du guide de reprise depuis le printemps 2020.

Notons également que la situation n'était pas propice, la plupart du temps le Gouvernement ne publiant les arrêtés que le jour de leur entrée en application, avec des communications contradictoires des ministères. Il fallait donc analyser les décrets, seules sources fiables, et en faire la synthèse systématiquement dans l'urgence, en comptant sur des bénévoles qui n'étaient pas forcément disponibles à ce moment-là, tout en gérant les multiples demandes d'information, notamment par des associations non affiliées ou n'ayant pas renouvelé leur affiliation cette année.

Le Président souhaite adresser ses remerciements à tous les bénévoles qui ont répondu présents et ont su rester mobilisés dans la durée pour faire face efficacement à la situation, dans un contexte difficile qui s'est prolongé pendant deux ans et demi. La charge a notamment été énorme au sein du staff fédéral mais les membres ont su répondre présent.

Malgré des craintes exprimées l'an dernier sur la potentielle durabilité de la baisse des demandes de licences et d'affiliation, provoquée par la crise sanitaire, la levée des restrictions s'est traduite par une reprise des demandes de licences et d'affiliation avec des chiffres comparable aux années pré-Covid. Cependant, comme redouté, la demande de licence a sensiblement ralenti à la rentrée, par rapport à la même période pendant les années pré-Covid, sans doute en conséquence de la crise économique en cours. En effet, le budget loisir est le premier budget des ménages qui est réduit en cas de difficultés économiques. La crise en cours n'est pas de bonne augure financièrement pour le tissu associatif de notre loisir et, par voie de conséquence, pour la Fédération.

Avec la réduction d'activité et l'augmentation des contraintes, beaucoup d'associations ont subi des pertes d'adhérents, de terrain, de chiffre d'affaires et certaines ne s'en remettront malheureusement pas. Le Président tient à manifester sa solidarité envers ces associations.

Le Président en profite également pour adresser ses félicitations à tous les clubs qui ont pris leurs responsabilités et ont su s'adapter tout en respectant les contraintes sanitaires. Au-delà de la lourdeur de ces mesures, cette responsabilité des organisateurs a permis de

continuer la pratique de notre activité, au combien précieuse en cette période difficile, tout en veillant à assurer la sécurité de tous.

Le Vice-président, Yves-Mari PRADELLE, remercie vivement la commission juridique pour la réactivité des bénévoles sur la rédaction de synthèses à chaque parution de décrets.

1.2 Implication des bénévoles

La difficulté de recruter persiste chaque année, mais il y a une constance d'implication de l'équipe en place qui est à saluer.

Le Président souhaite, une nouvelle fois, remercier tous les bénévoles ayant œuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. Merci pour leur engagement et leur dynamisme, fortement remarqué.

Merci également à nombre de proches des bénévoles : compagnes, compagnons, parents, enfants, amis etc. qui accompagnent, et parfois subissent, l'implication de nos bénévoles.

L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris. **Néanmoins, l'effectif bénévole n'est pas suffisant pour répondre à nos objectifs, mais aussi aux attentes des licenciés, et l'équipe en place commence à s'essouffler.**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, la décision a été prise de réduire l'activité pour se recentrer sur les projets essentiels, priorisés par la présidence. Cette priorisation n'a cependant pas toujours été respectée, un certain nombre de projets structurants prioritaires n'ont pas avancé alors qu'un certain nombre de nouveaux projets ont été lancés en parallèle, sans validation et sans forcément aboutir.

Nous sommes ouverts aux candidatures de différents types de profil, la charge de travail de chacun pouvant être adaptée en fonction de la volonté d'implication. En l'état actuel, avec des ressources humaines limitées et une équipe qui n'est plus renouvelée depuis trop longtemps, il est désormais indispensable de se recentrer exclusivement sur le structurant. La Fédération reste une structure associative, non lucrative, dirigée par des bénévoles. À ce titre, elle ne peut pas fonctionner durablement en étant aux services de licenciés, et non licenciés, qui ne se voient que comme des clients consommateurs sans prendre part aux actions fédérales.

Merci également à tous nos clubs et licenciés qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux patches FFA, aux banderoles clubs affiliés, aux autocollants FFA et aux stands mettant à l'honneur la Fédération. La Fédération n'est pas l'affaire de quelques bénévoles, elle est l'affaire de tous. Ainsi en diffusant son message chaque personne contribue, à son niveau, à l'action fédérale.

1.3 Défense de l'Airsoft

Une sensibilisation des licenciés, et plus largement de tous les airsofteurs, est nécessaire sur la difficulté de la mission de défense de l'activité par la Fédération et des freins qu'elle rencontre au sein même de la communauté des pratiquants.

Depuis sa création, la Fédération agit efficacement pour la préservation de l'Airsoft, là où plusieurs autres pays, notamment européens, ont subi d'importantes restrictions ces dernières années alors que des menaces similaires ont été évitées plusieurs fois en France. La récente mise en lumière des événements chez nos cousins canadiens l'a, encore une fois, montré.

Bien que l'avenir de la pratique ne fût pas directement menacé cette année, plusieurs actions ont été menées.

Pour commencer, la crise sanitaire a montré qu'une mobilisation de qualité était nécessaire. Cette mobilisation a permis de mettre rapidement au point un cadre de pratique à même de répondre aux enjeux sanitaires, afin de préserver la sécurité des pratiquants, tout en répondant aux contraintes réglementaires, et de faire évoluer ce cadre en fonction des évolutions très régulières de la réglementation. Cette réponse n'a été possible que grâce à la mobilisation d'une poignée de bénévoles qui ont répondu présent, ont œuvré efficacement pour préparer les conditions de reprise et accompagner associations et bénévoles dans leurs mise en œuvre.

Si ces bénévoles n'avaient pas été disponibles pour accompagner cette reprise, nous n'aurions pas été en mesure de publier les mises à jour du guide de reprise de l'activité, ni de répondre aux demandes d'informations sur ce sujet.

Cet épisode montre qu'il est indispensable de compter sur un apport régulier de sang neuf pour que la Fédération puisse continuer de défendre efficacement l'Airsoft dans la durée. En effet, le travail peut vite devenir démotivant pour les bénévoles, sans perspective apportée par des nouvelles recrues, et il est nécessaire pour la pérennité de la Fédération de pouvoir compter sur des nouvelles ressources humaines, pour prendre la suite des anciens. Il est donc indispensable que les licenciés ne se voient pas comme des clients, consommateurs d'un service, mais comme des adhérents à une association, ce qu'ils sont. Ils doivent pouvoir proposer leur aide en fonction du besoin et non exiger un service en échange d'une cotisation, cotisation dont s'acquittent également, pour information, tous les bénévoles de la Fédération.

Par ailleurs, les autorités continuent leur travail réglementaire sur les armes à feu, il est donc primordial que la Fédération continue d'être à l'affût sur ces sujets, de manière à anticiper d'éventuelles évolutions contraignantes de la réglementation à propos de notre activité.

Une délégation de la Fédération a notamment participé, en Février dernier au Château de Chambord, à un colloque Européen, organisé par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la présidence française de la Commission européenne. Ce colloque a donné lieu à des échanges du Président de la Fédération et du Responsable de la Commission Juridique, sur divers sujets, notamment avec la porte parole du Ministère de l'Intérieur, le Général d'armée Directeur général de la Gendarmerie Nationale, le Général Directeur adjoint d'EUROPOL, le Président de la Fédération Française de Tir, le Président de l'Union Française des amateurs d'Armes, le principal conseiller de la Fédération Nationale des Chasseurs et Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell, le Député Président du groupe chasse à l'Assemblée nationale, les Présidents des chambres syndicales des armuriers et des fabricants... ainsi que des personnalités étrangères sur des postes équivalents au sein d'autres États membres de l'Union européenne.

La Fédération est reconnue par les autorités et associée à leurs travaux. Cette approche a montré son efficacité et il est nécessaire de poursuivre sur cette voie de manière à continuer de travailler de concert avec elles sur les évolutions de réglementation, et non à les subir.

Merci également aux personnes qui encouragent nos bénévoles, leur apportant un peu plus de motivation à chaque fois. Malgré les dénigrement de certaines personnes propageant des fausses informations sans les vérifier, dénigrement qui contribue malheureusement au découragement des bénévoles, la Fédération a, une fois de plus démontré sa nécessité pour permettre la pratique de l'Airsoft en France.

Le Trésorier, Jérôme MACE, fait néanmoins remarquer à l'Assemblée que la FFA est de plus en plus défendue sur les réseaux sociaux.

1.4 Vote du bilan moral

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan moral.

Avec 115 voix pour, le bilan d'activité est validé à l'unanimité par l'Assemblée à l'unanimité.

2 Bilan d'activité de l'exercice

2.1 Affiliations et Licences

Au 22 Octobre 2022, nous comptons **288** clubs affiliés.

Le nombre d'associations affiliées était de **241** fin 2021, **249** fin 2020, **270** fin 2019, **280** fin 2018, **267** fin 2017, **247** fin 2016, et **210** fin 2015. La progression, évolutive les années précédentes, stagne en 2019 pour la première fois depuis 2012, la crise sanitaire impactant immanquablement les chiffres depuis 2020.

Au 22 Octobre 2022, nous dénombrons **4 261** licenciés à jour de leurs cotisations.

Le nombre de licenciés était de **3 536** fin 2021, **3 853** fin 2020, **4 221** fin 2019, **4 520** fin 2018, **4 338** fin 2017, **4 036** fin 2016, et **3 522** fin 2015.

2.2 Contacts

Depuis des années, nous recevons beaucoup de demandes via le formulaire de contact, l'adresse mail de contact, ou le compte Facebook de la Fédération.

La charge est généralement répartie entre l'assistante technique et le Président. Certains échanges peuvent ensuite être confiés aux Administrateurs ou aux chargés de mission, selon les sujets abordés.

Ces réponses traitant potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses. Nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat etc. Ces demandes nous proviennent d'airsofteurs, de parents, de propriétaires, de collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs, de journalistes etc. Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers.

Il s'agit d'un travail chronophage, mené par Mme Dussaule, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics etc.. Comme en attestent les retours reçus, les personnes qui nous ont déjà sollicités pourront confirmer la qualité des réponses apportées dans des domaines divers et variés.

La plateforme utilisée depuis 2014, conjugée à de bonnes pratiques, nous est réellement utile et nous permet une meilleure réactivité, une meilleure organisation ainsi qu'une meilleure précision. C'est pourquoi nous avons toujours privilégié ce mode de communication aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. De plus,

les appels téléphoniques ne permettent pas à notre assistante d'apporter de réponse sur certaines problématiques, dans le temps d'un appel. Il faut, pour cela, solliciter les spécialistes des diverses commissions. Ces spécialistes sont tous bénévoles et ne sont pas disponibles à n'importe quelle heure pour répondre au téléphone, en raison de leur vie professionnelle et familiale, d'autant plus avec les volumes de demandes gérées à l'échelle fédérale.

Cependant, depuis la mise en place de la FAQ sur le site internet, chantier coordonné par la commission communication, le volume des demandes a drastiquement baissé. Cette baisse ayant permis de libérer du temps de notre assistante, les premiers pas vers la mise en place d'une permanence téléphonique ont pu avoir lieu. Bien que la Fédération ne dispose pas, pour le moment, d'un numéro d'appel, notre assistante a de plus en plus recours au téléphone pour traiter les demandes.

Suite à des remarques entendues, il est important de préciser que la Fédération répond à tout le monde, même les non-licenciés, c'est l'essence même de la Fédération. Répondre au public est positif sur le long terme pour la pérennité de la FFA car sur les personnes satisfaites, certaines nous rejoindront peut-être et pourront en convaincre d'autres de nous rejoindre.

Depuis la mise en place de la plateforme en 2014, hormis pour des sollicitations commerciales et des messages d'insultes, nous avons systématiquement répondu à toutes les demandes nous ayant été adressées que nous avons été techniquement capable de recevoir et de traiter, cela nécessitant que l'utilisateur ait respecté les consignes afin d'envoyer la demande sur une adresse mail existante, et non à une adresse "ne pas répondre" et d'indiquer son adresse mail sans faute de frappe dans le formulaire. En effet, il arrive régulièrement de recevoir des messages d'erreur en raison d'une boîte mail inexistante, suite à la réponse apportée à une demande via le formulaire de contact.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Mme Dussaule (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges etc.) que par les bénévoles impliqués (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes, et renfort auprès de l'assistante etc.), nous continuons de recevoir des retours positifs. La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Conseil d'Administration souhaite adresser ses remerciements à Laetitia DUSSAULE qui s'applique chaque jour sur la qualité de son travail.

Par ailleurs, certains membres du staff ont mis en place des comptes Facebook pour échanger directement avec les pratiquants. Le Président remercie grandement les bénévoles concernés qui prennent beaucoup de leur temps, et qui subissent bon nombre d'attaques gratuites, alors qu'ils ne sont que bénévoles, pour renseigner les pratiquants directement sur ce réseau social. Il avertit néanmoins qu'il est facile pour tout un chacun de créer un

compte sur Facebook, il invite donc les pratiquants à la prudence quant aux propos tenu par ces comptes sur Facebook, et invite toutes les personnes qui souhaitent avoir une information officielle de la Fédération, à chercher l'information sur le site Internet, nous contacter directement via le formulaire de contact, par mail, ou en privé via la page Facebook officielle.

2.3 Approche à la gestion de projet

Les bénévoles qui interviennent au sein du staff fédéral sont issus de milieux divers. Cette diversité est une force car elle enrichit énormément la perception de chacun à travers des approches et des idées différentes. Toutefois, cette diversité complique également le travail d'équipe, car chaque bénévole possède ses propres méthodes de travail qu'il est parfois difficile de conjuguer avec celles des autres.

Des tentatives d'uniformisation ont régulièrement été menées par le passé avec plus ou moins de succès. Ces chantiers ont conduit à la mise en place d'un nombre important d'expérimentations avec le déploiement d'un certain nombre d'outils internes. Certains sont aujourd'hui utilisés collectivement, d'autres individuellement, et un nombre important ont été abandonnés.

Afin de permettre un travail et une communication plus efficace en interne, une harmonisation de certaines pratiques et un meilleur suivi des projets, il a été décidé en 2021 la mise en place d'une méthode de gestion de projet, imposée, progressivement, à tous les projets fédéraux à partir d'une certaine taille.

Le chantier a été mené par le Vice-Président, Yves-Mari PRADELLE, et la méthode retenue est la méthode Prince 2. Yves-Mari est officiellement certifié Prince 2. Il a mis en place un corpus documentaire qui sert maintenant de base de travail pour tout démarrage de projet interne. Yves-Mari a également mis en place des formations à destination du staff pour l'apprentissage de cette méthode, ainsi qu'un accompagnement individuel sur les projets.

Un certain nombre de chargés de dossiers ont éprouvé des réticences importantes quant à la "lourdeur" apparente de la méthode. Après quelques mois de pratique, certains de ceux qui ont pu la mettre en pratique ont vu leur avis évoluer devant les bénéfices apportés. Cependant, force est de constater que la méthode est aujourd'hui délaissée et le suivi dans le temps rarement effectué. La base documentaire mise en place a le mérite d'exister et de pouvoir être utilisée facilement par les membres du staff qui le souhaitent, mais l'absence de résultats conduit à ne plus vouloir imposer cette méthode au démarrage des nouveaux projets pour le moment. Le constat de départ reste cependant d'actualité, et la mise en place d'une méthode de gestion de projet reste justifiée. Une réflexion sur le sujet pourrait permettre de décider de la suite du projet, notamment de la mise en place d'une méthode allégée.

L'administrateur Laurent BOSELLI souligne qu'il n'était pas favorable à la mise en place de PRINCE2, et que même en consultant le projet une fois mis en place, cela n'est peut-être pas adapté à une structure fédérale comme la Fédération.

2.4 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, entré en application le 25 Mai 2018, impose de nouvelles règles en matière de gestion des données personnelles. Il s'applique aux entreprises, aux collectivités mais aussi aux associations.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) chargé de la mise en œuvre des différentes mesures, en est la première étape opérationnelle. Suite à une décision du Bureau, la charge de DPO appartient désormais aux prérogatives du Secrétaire. Les pré-requis de cette mission peuvent ensuite être délégués sous sa responsabilité.

L'étape suivante consiste en l'audit des processus fonctionnels afin de produire des fiches de traitement des données personnelles manipulées par chacun d'eux. Ce travail a débuté avec l'aide de notre assistante mais celle-ci a besoin d'être accompagnée dans la mise en œuvre. Sans accompagnement effectif, ce travail a été mis de côté depuis quelque temps. Ce travail est primordial et il n'est pas normal aujourd'hui que la Fédération n'en soit qu'à cette étape plus de 4 ans après l'entrée en application du RGPD.

Il est donc nécessaire que cette problématique soit à nouveau pleinement prise en charge.

Une fois les audits terminés, des évolutions du GESAD seront à prévoir pour le mettre en conformité. Dans l'attente de ces évolutions, qui ne pourront avoir lieu qu'une fois l'audit effectué, la Commission Technique a été sensibilisée aux enjeux du RGPD. Elle reste vigilante quant aux données personnelles qui sont utilisées par le GESAD, ainsi que par les autres outils utilisés en interne. En outre, elle s'efforce de répondre efficacement aux demandes effectuées.

2.5 Tournois Sportifs

Cette année a été particulièrement riche en matière de développement de l'Airsoft Sportif/Compétitif, et la Fédération a joué un rôle central fédérateur autour de ces projets.

La Fédération a notamment mis en place un premier cadre fédéral sur la discipline de Speedsoft® qui a permis de conventionner avec plusieurs acteurs français des disciplines de "Speed".

Outre sa présence annuelle lors du Lancer Tactical Tournament à Thouars, cette année la Fédération s'est déplacée sur une autre compétition française de Speed en 2vs2 près de Nîmes : "Braquage à l'italienne".

A l'échelle européenne et pour la première fois, une délégation fédérale a été envoyée aux Pays-Bas pour accompagner la première équipe de France de Speedsoft® au premier championnat des nations de NSL®. Grâce à notre délégation sur place vous avez été nombreux à suivre cet événement sur nos réseaux et à soutenir ces bleus qui se sont classés à la 3ème place du podium. Il est à noter que cette performance a été relayée par le Ministère des Sports sur Twitter.

Au-delà de l'univers du "Speed", la Fédération s'est aussi tournée vers les autres disciplines sportives. Aussi, un partenariat avec Reality Game a permis d'organiser le Tournoi d'Airsoft League 2022. Cette compétition d'Airsoft nouvelle génération se joue à 4 équipes de 6 sur une zone de jeu de 50 000 m². C'est un mixte entre semi-milsim et jeu rapide qui nécessite organisation et méthodologie avec des scénarios extrêmement dynamiques, des rôles d'équipiers bien définis et l'utilisation des nouvelles technologies.

Toujours dans le milsim, grâce à notre club affilié "BSO Games" et notamment son Président "Strike", déjà connu pour organiser le trophée de la plume blanche, plusieurs équipes ont pu se disputer le premier titre de HK45. C'est un challenge dans lequel chaque groupe a pour mission de capturer et extraire une cible et réussir le plus grand nombre de missions secondaires en un minimum de temps. Lors de ce challenge plusieurs qualités sont à prendre en compte : orientation, discrétion, précision, gestion du temps et du matériel, etc.

2.6 Vote du bilan d'activité

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 115 voix pour, le bilan d'activité est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

3 Bilan financier de l'exercice

L'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l'exercice clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire ait lieu cette année en Octobre, le compte de résultat de l'année en cours, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, sera ajouté en annexe du compte-rendu, lors d'une prochaine mise à jour de ce compte-rendu. C'est pourquoi sont présentés à l'Assemblée le compte de résultat de l'exercice précédent, clos, et celui de l'exercice en cours.

3.1 Bilan comptable 2021

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020, 65 940,00 € de charges avaient été budgétés pour 2021. **64 899,82 € ont finalement été réalisés.** En 2020 il s'agissait de 62 417,15 €.

Parmi ces charges, 56 850,00 € avaient été budgétées en fonctionnement, et seulement **47 357,02 € ont finalement été réalisées.** Cette différence s'explique principalement, comme en 2020, par la baisse des cotisations sociales induite par le placement en activité partielle de notre assistante, mais aussi par une surévaluation des coûts postaux d'expéditions des colis d'affiliation, ainsi que du budget, non consommé, pour de la maintenance technique du GESAD. En 2020, il s'agissait de 44 433,81 € de fonctionnement qui avaient été réalisés.

En investissement, 8 940,00 € avaient été budgétés et **17 542,80 € ont été réalisés.** Cette différence s'explique principalement par la commande, imprévue en 2020, mais validée depuis par le Conseil d'Administration, de grosses évolutions du GESAD. Ces évolutions ont été présentées dans le rapport de la commission technique de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021. En 2020, il s'agissait de 17 983,34 € qui avait été réalisé en investissement.

67 890,00 € avait été budgétés en produit. Au final, environ **73 309,68 € ont été réalisés.** Cette différence s'explique par une crise sanitaire qui a duré plus longtemps qu'anticipé : environ 11 400 € de cotisations de moins que prévu (53 591,64 €, au lieu des 65 000 € budgétés), mais près de 16 400 € de subventions en plus par rapport au montant prévu (18 817,86 € collectés au lieu des 2 400 € budgétés).

Notons également 71,04 € de dons parmi lesquels 63,27 € versés par l'association Team Airsoft 28. Malheureusement, cette association a dû tenir une Assemblée Générale Extraordinaire qui a été contrainte de prononcer sa dissolution. Au cours de cette Assemblée, le devenir du budget restant de l'association doit être décidé. Il ne peut légalement pas être récupéré par les adhérents, mais doit être reversé à d'autres organismes, selon les modalités prévues par les statuts et les décisions de l'Assemblée. Ici les adhérents de la Team Airsoft 28 ont décidé de reverser une partie de leur budget restant à la

Fédération, pour lui permettre de financer ses actions. Le Président de la Fédération déplore la dissolution de l'association mais remercie chaleureusement les adhérents pour leur don qui servira à continuer de faire avancer la pratique.

Par ailleurs, Paypal ayant reconnu le caractère désintéressé de la gestion financière de la Fédération, cette dernière est recensée au sein du programme de don de Paypal. Cela se traduit par des petits dons réguliers, effectués via ce programme, par des personnes souhaitant contribuer.

Un résultat d'exercice positif de 1 950,00 € avait été budgété. Au final il est de **8 409,86 €**.

Le solde budgétaire prévisionnel estimé était de 47 131,86 € pour la fin de l'année 2021, il a finalement atteint **53 591,72 €**. Il était de 45 181,86 € en 2020, et 20 613,43 € en 2019.

Ce solde doit cependant être relativisé par rapport aux importantes charges récurrentes subies en tant que structure employeuse, avec les ambitions de projets à l'échelle nationale et avec l'augmentation du coût de la vie chaque année. Il s'agit d'un indicateur de bonne santé mais pas d'abondance financière. À noter que sans les subventions de l'Etat, l'exercice financier 2021 aurait été largement déficitaire. En raison de la crise sanitaire, il est très difficile de tirer des conclusions de ces chiffres.

3.2 Bilan comptable 2022

Les chiffres de la colonne 2022 présentent la situation comptable au 1er Octobre 2022 mais ne prennent pas en compte la fin de l'année. **Les chiffres à considérer sont donc ceux de la colonne tendance annuelle qui sont des projections.** Ils sont établis en fonction de la situation financière connue au jour de la rédaction des rapports de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils prennent en compte les montants réalisés, les montants à venir et des projections selon la tendance de l'année en cours, des années précédentes, ainsi que les éléments connus pouvant impacter ces montants.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, 71 151,01 € de charges avaient été budgétés pour 2022. La tendance actuelle est d'environ **85 200 € qui devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année. En 2021 il s'agissait de 64 899,82 €, mais non comparable pour plusieurs raisons liées à la crise sanitaire, notamment le placement de notre employée en activité partielle.

Parmi ces charges, 60 001,01 € avaient été budgétées en fonctionnement, et **68 830 € devraient être réalisées.** Cette différence s'explique principalement par une volonté importante d'être plus présent aux événements et sur les terrains, avec des frais de déplacements logiquement en hausse, ainsi que des achats de fournitures plus importants. Notons également un montant plus important que prévu en frais postaux, montant qui s'explique par un volume d'affiliation, et donc volume d'expédition des kits d'affiliation

supérieur aux prévisions. En 2020, il s'agissait de 47 357,02 € de fonctionnement qui avaient été réalisés.

11 150,00 € en investissement avait été budgétés et environ **16 350 € devaient finalement être réalisés**. Cette différence s'explique principalement par des frais imprévus pour remplacer des composants informatiques qui ont lâché sur le serveur de sauvegarde de la Fédération, ainsi que des achats d'équipement pour les déplacements fédéraux. Au final, on retrouve un montant d'investissement proche des 17 542,80 € qui avait été réalisés en 2021.

60 720,00 € avait été budgétés en produit. Au final, environ **71 600 € devaient être réalisés** d'ici la fin de l'année grâce à une reprise des demandes de licences plus importante qu'anticipée. Notons également 70 € de dons.

Un résultat d'exercice déficitaire de 10 431,01 € avait été budgété. Au final le résultat devrait se rapprocher de **13 572,05 € de déficit, soit une perte de 13 572,05 € en fin d'année 2021**.

Le solde budgétaire prévisionnel était estimé à 43 160,71 € en fin d'année 2022. En prenant en compte la nouvelle projection de résultat d'exercice, le solde financier devrait être d'environ **40 000 € en fin d'année 2022**. Il était de 53 591,72 € fin 2021.

Sachant qu'à part quelques imprévus, il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles, la baisse de ce solde apparaît donc comme inquiétante pour la pérennité de la Fédération, d'autant plus que les exercices des années précédentes auraient également été déficitaires sans les subventions d'Etat liées à la crise sanitaire.

3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2022

2019 a vu le lancement des licences collectors. La licence collector comprend, en plus de la licence classique, un patch collector en PVC. En plus de fournir à bon prix un patch PVC de bonne qualité aux couleurs de la Fédération, cette licence permet de soutenir financièrement les actions fédérales en contribuant à la trésorerie.

Le patch 2019 symbolisait le changement de logo de la Fédération. Le taux de licences collectors vendues en 2019 s'est élevé à environ 21% du volume de licence total.

Le patch 2020 était dédié aux 10 ans de la Fédération. Le taux de licences collectors vendues en 2020 s'est élevé à environ 18% du volume de licence total.

Le patch 2021 reprenait le thème d'Airsofteur Responsable défendu par la Fédération depuis 2010. Le taux de licences collectors vendues s'est élevé à environ 18% du volume de licence total.

En 2022, le patch a été fourni avec les licences collectors mais également les toutes nouvelles licences sportives. Ces dernières ne sont, pour le moment, que des licences collectors, proposées avec le même montant de cotisation et avec le même patch. Leur

intérêt est simplement de nous permettre de jauger l'appétence des licenciés à disposer d'une variante sportive de licence, qui servirait à participer à d'éventuels tournois fédéraux. À ce jour, 7% des licences sont des licences sportives, et 21% des licences sont des licences collectors. Il est cependant à noter que la licence sportive n'a été proposée qu'à partir de février, alors que plus de 2 000 licences avaient déjà été demandées. Ces licences sportives représentent 14,5% du volume de licences demandées dans l'intervalle de temps pendant lequel elles étaient proposées.

Le patch 2022, qui propose une version modernisée "digital" du logo de la Fédération, a donc été demandé par 28% des licenciés cette année. Face à ce succès, un réassort de patches a dû avoir lieu en cours d'année.

3.4 Précisions

Ce bilan sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable. Enfin, certains détails seront transmis aux services adéquats de l'Etat, conformément à nos obligations de représentant de l'Airsoft en France.

3.5 Vote du bilan financier

Le Président appelle l'Assemblée à se prononcer sur les bilans financiers.

Avec 115 voix pour, le bilan financier 2021 est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Avec 115 voix pour, le bilan financier 2022 est validé en l'état actuel à l'unanimité par l'Assemblée.

4 Rapport des commissions

4.1 Commission Communication

Présentation de la commission

La mission de la Commission Communication est de coordonner les actions qui visent à promouvoir une image positive et conforme aux valeurs de la Fédération, et de veiller à la cohérence des messages envoyés en direction de ses différents publics : clubs affiliés et non affiliés, public, médias, partenaires, recrues etc.

À cet effet, elle conçoit et fait valider par le Conseil d'Administration et le Président la stratégie de communication, interne comme externe, puis la met en œuvre, sous leur supervision.

Organisation de lives vidéos

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Afin de renforcer la proximité avec les pratiquants et permettre des nouveaux échanges, la mise en place de nouveaux moyens d'interaction est régulièrement envisagée. C'est notamment le cas avec un format de lives vidéos actuellement en projet.

L'équipe projet a mis en place une solution expérimentale. Un travail de préparation des lives et le recrutement d'une équipe de modération est nécessaire pour poursuivre le projet.

Accueil des recrues

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Actuellement, les nouvelles recrues sont prises en charge par le chargé de mission de leur commission de tutelle, selon les dossiers sur lesquels elles interviennent. Cet accueil peut être disparate selon les commissions et la disponibilité du chargé de mission. C'est pourquoi une réflexion sur le processus d'accueil et d'encadrement est en cours.

Cette problématique des ressources humaines est suffisamment vaste pour qu'une réflexion globale sur le sujet soit envisagée, avec notamment la constitution d'une commission propre. L'implication de toutes les commissions dans le processus sera nécessaire.

Boutique Capsule (Spreadshirt)

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Laurent BOSELLI

En plus de la boutique fédérale, regroupant les produits édités directement par la FFA, ou en partenariat (Patches FFA, BD Airsoft Tim, signalétiques etc.), une boutique textile est également en place sur le site Internet. Cette boutique, régulièrement alimentée par des nouveaux designs, permet à tout un chacun d'afficher les couleurs de la Fédération, en profitant de nouvelles collections régulières, tout en permettant à la FFA de toucher une commission sur les ventes réalisées.

Un état des lieux complet sur le fonctionnement actuel a été réalisé, ce qui a permis à l'équipe en charge de rédiger une liste de recommandations pour améliorer la rentabilité. Ces pistes, qui pourraient avoir un impact positif sur la santé financière de la Fédération, doivent être étudiées par le Conseil d'Administration.

Campagnes Google Ads

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : à définir

Dans le cadre du partenariat avec Google, la Fédération dispose d'un crédit publicitaire de 10 000 \$ par mois offert par Google, à utiliser sur son réseau publicitaire Google Ads pour promouvoir le contenu du site Internet.

Cependant, depuis quelques années, le durcissement de la politique de Google vis-à-vis du contenu mis en avant, rend de plus en plus difficile la tâche de création de publicités en matière d'Airsoft. Toutes publicités pour des dispositifs capables de tirer des projectiles sont dorénavant interdites sur la plateforme, y compris pour les répliques d'Airsoft.

Bien que la Fédération ne vende aucune réplique, et ne fasse pas de publicité pour des répliques, de part son activité dans le domaine de l'Airsoft, les robots interprètent très souvent le contenu du site Internet comme du contenu incompatible avec les campagnes de publicités et bloquent les campagnes correspondantes. Si bien qu'à ce jour, seulement environ 6 % du crédit publicitaire offert par Google est consommé sur les différentes campagnes de publicité.

Un important travail a été mené avec les équipes de Google, pour essayer de corriger cette situation. Cependant, le traitement automatisé complique beaucoup les choses, les robots bloquant régulièrement les campagnes juste après qu'elles aient été débloquées par un employé humain de Google.

À ce jour, la commission cherche une personne pour prendre en charge ce dossier. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour découvrir le fonctionnement de la plus importante régie publicitaire au monde et de pouvoir l'expérimenter avec un crédit régulier conséquent.

Chaîne Youtube

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

La chaîne Youtube fédérale a été créée en 2014. Hormis une vidéo de présentation des Ligues Régionales, et l'organisation d'un live vidéo, elle n'avait jamais servi en externe jusqu'à fin 2020 lorsqu'elle a été relancée avec un reportage réalisé par la Taïpans Airsoft Team sur le Milsim ACP. Elle a depuis été enrichie avec un format d'interview diffusé régulièrement, tout l'été 2021.

Divers vidéos ont ensuite été diffusées, notamment les matchs de l'Équipe de France de Speedsoft® lors de la NSL® European Cup qui a eu lieu aux Pays-Bas cet été, un reportage sur l'inauguration d'une école de tir Airsoft, et des extraits d'interventions télévisées de plusieurs administrateurs de la Fédération sur les plateaux de BFMTV et RMC Info.

Un travail sur d'autres formats est en cours depuis près d'un an, et un certain nombre de vidéos et d'interviews ont été tournées, mais n'ont pas encore été montées. L'alimentation en vidéo de cette chaîne représente une importante quantité de travail, d'autant plus pour répondre à un certain niveau de qualité technique attendu des contenus produits. La constitution d'une équipe dédiée pourrait permettre à la chaîne d'être plus régulièrement alimentée.

Création d'un espace presse

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

La Fédération est régulièrement citée dans les médias. Lorsqu'elle est contactée, elle peut prendre le temps d'accompagner les journalistes pour éviter les erreurs préjudiciables à l'image de la discipline. Cependant, ce n'est pas toujours le cas : souvent l'article doit paraître rapidement, le journaliste n'a pas le temps d'effectuer des recherches suffisantes et de solliciter des experts.

Le but du dossier est de proposer aux journalistes un espace dans lequel ils trouveront un ensemble d'éléments libres d'usage sur l'Airsoft, qui pourront être repris dans leurs articles, pour éviter les erreurs. Ces éléments comprendront des informations sur l'Airsoft, les répliques et la législation, des éléments graphiques utilisables et des communiqués de presse selon l'actualité.

L'équipe en charge du projet a émis une liste de recommandations après une étude approfondie du sujet. Le projet a ensuite dû être mis en pause pour le moment, en raison d'un manque de ressources humaines disponibles par rapport au volume d'activité.

Rédaction de fiches “mode opératoire” pour le GESAD

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Dans la lignée de la FAQ, il a été envisagé de rédiger des fiches tutorielles pour documenter les actions courantes de gestion de son club dans l'espace membre GESAD. Ces fiches seraient ensuite directement intégrées au GESAD.

Ce dossier avait cependant été mis en pause du fait des nombreuses évolutions, en cours et planifiées, du GESAD.

Campagne vidéo de recrutement

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Afin d'expérimenter des nouveaux canaux de recrutement de bénévoles, la conception d'une campagne vidéo de recrutement a été initiée. La vidéo, sous forme d'animation, parlera des différentes commissions en listant les profils recherchés.

À ce jour, une première version a été réalisée, mais nécessite quelques ajustements et mises à jour du contenu en lien avec certaines commissions. Ce projet pourrait entrer dans le cadre des missions du chantier envisagé sur l'accueil et l'encadrement des ressources humaines.

Outils associatifs

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Une réflexion a été initiée dans le but de proposer des outils pour faciliter la gestion associative de nos clubs. Par exemple : module de gestion de la comptabilité de l'association, module de gestion de paiements des adhésions, module de paiement pour la PAF des événements, etc.

Une coopération avec AssoConnect avait initialement été envisagée. Le Conseil d'Administration avait finalement jugé les coûts de fonctionnement de la solution proposée comme trop onéreux. La solution d'un développement du GESAD a donc été adoptée.

Cependant, avant tout, il est question de jauger la pertinence du projet, en fonction de l'appétence des clubs pour ce genre d'outils, aujourd'hui trop incertaine pour se lancer dans ce projet. En effet, les outils déjà mis en service dans le GESAD, pour aider les clubs, comme le module d'organisation, d'inscription et de promotion d'OP, ne rencontrent pas le succès espéré.

À l'heure actuelle, le projet a dû être mis en pause par manque de moyen humain.

Mise à jour de la brochure de présentation de l'Airsoft

État du dossier : **achevé**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Ces brochures sont envoyées avec le kit d'affiliation chaque année mais également distribuées pour les événements. Le but est que les clubs disposent d'un support pour présenter l'Airsoft au public. Ce support est à utiliser avec les débutants, les curieux sur les salons, les parents qui souhaitent se renseigner pour leurs enfants, les propriétaires de terrains, les élus, etc.

Une nouvelle version de la brochure précédente a été réalisée, en rafraîchissant le contenu par rapport aux informations connues à l'époque. Elle est largement envoyée aux clubs affiliés depuis cette année.

Pour les distinguer, la première version arborait une couverture orange alors que la nouvelle est habillée de bleu.

Kit d'affiliation

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Depuis l'année dernière, nous fournissons un kit d'affiliation aux clubs, avec, en plus des licences et des éléments de communication divers déjà envoyés par le passé, la fourniture d'un bonus club.

Le bonus club de 2021 a consisté en une réédition de la signalétique de balisage des terrains d'Airsoft. Installée aux accès des terrains, elle permet de sensibiliser sur le port des protections oculaires tout en rassurant sur l'activité. Composée d'une bâche fluo, résistante aux conditions extérieures, elle dispose d'œilletons pour pouvoir facilement être accrochée.

Cette opération avait pour objectif d'être reconduite, dans la mesure du possible, les années suivantes, avec possiblement d'autres accessoires, selon les idées de l'équipe.

Suite aux retours positifs des clubs, cette signalétique a continué d'être fournie cette année aux nouveaux clubs ne l'ayant pas reçu l'année dernière.

Les clubs l'ayant reçu en 2021 ont eux reçu deux drapeaux, aux couleurs différentes et à l'image de la Fédération, servant à la fois d'accessoire de jeux pour les parties de type capture de drapeaux, tout en permettant d'afficher l'affiliation de son club à la Fédération sur des stands associatifs.

Un nouveau kit d'affiliation pour 2023 est prévu.

Depuis 2021, afin de permettre aux clubs affiliés d'afficher fièrement leur appartenance à la Fédération, mais aussi dans le but d'économiser sur l'envoi des banderoles en prêt lors des événements, une banderole association affiliée est expédiée à tous les clubs affiliés dès lors qu'ils atteignent au moins 15 adhérents.

Kit de communication pour les professionnels

État du dossier : à l'étude

Chargé de dossier : à définir

Cette année, des banderoles FFA ont été distribuées à certains professionnels qui souhaitaient promouvoir la Fédération sur leurs terrains.

Une réflexion est en cours pour proposer un kit de communication aux professionnels qui le souhaitent, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et les distribuer à leurs clients. Ce kit serait composé notamment des dépliants FFA, des brochures de découverte de l'Airsoft, ainsi que d'un dépliant spécifiquement édité sur les normes de protections oculaires.

Une réflexion plus globale sur l'ouverture de la Fédération aux professionnels de l'Airsoft est en cours pour prendre en compte leurs problématiques. Signalons cependant que cette ouverture, si elle devait avoir lieu, ne pourra pas se faire sans l'implication des professionnels.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Communication.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Communication est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.2 Commission Juridique

Contextualisation

Bien qu'il demeure des dossiers, la Commission Juridique est davantage une commission "à missions", qui se mobilise selon les besoins des diverses commissions et le degré d'urgence.

De part sa mission et certaines informations à caractère privé, un certain nombre de dossiers traités ne peuvent faire l'objet de communication.

Manquements internes

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

La Fédération reçoit régulièrement des signalements concernant certains comportements.

Les manquements internes à la Fédération sont caractérisés par la violation de la réglementation de la part des clubs affiliés. Les manquements relatifs à l'utilisation, par des pratiquants mineurs, de répliques dont la limite d'énergie ne respecte pas la réglementation en vigueur demeurent les plus fréquents.

Bien qu'elle ne soit pas un organe disciplinaire, la commission juridique prend en compte chaque signalement qu'elle analyse. S'il y a effectivement matière, la commission juridique prend alors contact avec le président du club pour en discuter avec lui, en privilégiant l'aspect pédagogique.

A ce jour, la totalité des manquements internes constatés a été traitée, en bonne intelligence, par le dialogue, sans jamais avoir eu besoin de solliciter les autorités. La Commission Juridique se félicite d'avoir permis aux dirigeants de clubs de prendre conscience des différentes situations et de les avoir aidé à progresser vers une pratique plus responsable.

Manquements externes

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Les manquements externes à la Fédération sont caractérisés par la mise en danger des pratiquants dans le cadre d'une organisation externe à la Fédération. L'intervention fédérale fait systématiquement suite à la sollicitation d'un club affilié inquiet pour la sécurité de ses adhérents, participants aux événements signalés.

Comme pour les manquements internes, la plupart des situations se règlent en bonne intelligence, par le dialogue et la sensibilisation à propos des enjeux.

Cependant, il arrive parfois que certains organisateurs refusent tout dialogue. Dans ce cas, lorsque la situation provoque la mise en danger des pratiquants, et notamment des licenciés, l'information est remontée aux autorités compétentes dans le but d'assurer la sécurité. La Fédération n'a pas vocation à se substituer aux autorités compétentes, ainsi la commission juridique n'intervient pas directement mais travaille avec celles-ci dès lors qu'elle a été alertée d'une situation dangereuse pour ses licenciés.

À ce jour, la totalité des manquements constatés a été traitée.

La Commission Juridique veille attentivement à ce que ces manquements ne soient pas réitérés et, in fine, ne nuisent pas à la sécurité des pratiquants.

Déménagement et modifications statutaires

État du dossier : **achevé**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Le 4 Février 2022, conformément à l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration a unanimement voté le déménagement du siège social de la Fédération. En effet, l'ancienne adresse de Moulins ne pouvant plus accueillir le siège social, il a été décidé de déménager le siège social à proximité, au 10 rue Emilie Carles, 03400 YZEURE - adresse précédemment utilisée comme adresse de gestion.

Conformément à l'article 19 des statuts de la Fédération Française d'Airsoft, l'Assemblée Générale Extraordinaire a compétence pour procéder à la modification des statuts de la Fédération. Ainsi donc, une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée, en ligne, le 28 Avril 2022 afin de voter la mise à jour des Statuts de la Fédération, pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège social.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a adopté les avenants aux Statuts, préparés par la Commission Juridique. Le PV de cette Assemblée Générale détaillant précisément ces modifications est disponible sur le site Internet de la Fédération.

Guide de reprise de l'activité

État du dossier : **récurrent - achevé**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Comme l'année passée, la Commission Juridique a été sollicitée par la Commission Prévention pour les mises à jour régulières du guide de reprise de l'activité.

La Commission Juridique tient sincèrement à remercier les présidents de clubs, les licenciés et les professionnels qui, malgré des doutes, des craintes et des interrogations, ont fait preuve de responsabilité et de patience. De tels comportements honorables ont également permis à la Commission de travailler pleinement de concert avec les autorités, quel que soit le degré de décision.

La Commission Juridique tient également à saluer l'ensemble des professionnels qui ont suivi le guide. Néanmoins, bien que la Commission comprenne les enjeux financiers et la perte du chiffre d'affaires de certains professionnels, elle déplore que plusieurs d'entre-eux aient sciemment bravé les interdictions, provoquant des situations parfois très compliquées à gérer avec les autorités.

Aujourd'hui les conditions de pratique sont à nouveau les mêmes qu'avant la crise sanitaire, le dossier est donc clos.

Sollicitations diverses

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

La Commission a été sollicitée via le formulaire de contact ou la page Facebook pour divers sujets (forces de sécurité de l'État ayant besoin de renseignements divers, clients en litige avec des sociétés proposant des répliques à la vente, particuliers ayant des interrogations concernant leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) et la création d'un terrain d'Airsoft, etc.). Ces sujets ne nécessitent toutefois pas la rédaction de dossiers spécifiques.

La majorité de ces sollicitations émane d'individus qui ne sont pas licenciés. Néanmoins, la Commission Juridique tient à répondre à l'ensemble de ces sollicitations, tant que ses effectifs le permettent, puisqu'il en va de l'image publique de l'Airsoft.

À ce jour, la totalité des sollicitations a été traitée.

Établissement Recevant du Public

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Durant la crise sanitaire, la Commission Juridique a été sollicitée par la Commission Prévention afin d'élaborer un dossier relatif aux Établissements Recevant du Public (ERP) dans le but d'accompagner les clubs, mais également les professionnels, dans l'appréhension de ce qu'est un ERP et comment pouvoir en exploiter un.

L'objectif du dossier est d'expliquer ce qu'est un ERP, par quoi il se définit, quels sont les différents types et différentes catégories. Le dossier se concentrera sur les ERP les plus fréquents en Airsoft et détaillera les démarches à suivre pour obtenir le droit d'ouvrir et

exploiter un ERP. Enfin, le dossier traitera de notions complémentaires telles que les Établissements d'Activités Physiques ou Sportives (EAPS), les Infrastructures Ouvertes au Public (IOP), etc.

Le dossier a été initié, mais représente un volume de travail conséquent, notamment avec des ressources humaines externes expertes du domaine.

À l'heure actuelle, aucune échéance n'est fixée concernant ces travaux .

Par l'intermédiaire de l'administratrice Laetitia CERVANTES à qui il a donné procuration et ses consignes de votes, Alexandre BOUDARD, membre du staff FFA, propose son aide sur la réglementation incendie des ERP car il maîtrise le SSIAP1.

Travaux juridiques sur l'Airsoft et les mineurs

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : à définir

Au cours de l'année 2021, la Commission Juridique a entamé des travaux juridiques portant sur l'Airsoft et les mineurs et ayant pour finalité la modification du décret n° 99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu.

À l'heure actuelle, aucune échéance n'est fixée concernant ces travaux.

Alexandre BOUDARD souhaite proposer son aide et relancer le travail sur l'accueil des mineurs tout en étant aidé dans la démarche.

Intégration des dispositions du Code du sport au sein des statuts fédéraux

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Eu égard au développement des disciplines sportives au sein de la Fédération, il apparaît opportun d'intégrer les dispositions du Code du sport au sein des statuts fédéraux afin de respecter les prérequis légaux pour obtenir une reconnaissance officielle des disciplines sportives.

À l'heure actuelle, aucune échéance n'est fixée concernant ces travaux qui devront néanmoins avancer, petit à petit, en cohérence avec les ambitions fédérales en matière de reconnaissance officielle des disciplines sportives d'Airsoft.

Vérification globale des règlements fédéraux

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Il apparaît nécessaire que la Commission Juridique procède à la vérification de la cohérence de la totalité des règlements avec les statuts fédéraux et avec le fonctionnement réel de la Fédération.

À l'heure actuelle, aucune échéance n'est fixée concernant ces travaux qui doivent devenir récurrent dans le fonctionnement fédéral.

Licences de marque

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

En 2018, après 5 ans de travail de la commission sportive sur le sujet, la Fédération a décidé de protéger ce travail et a déposé la marque Speedsoft® pour le territoire Français. Ce dépôt de marque a pour but de préserver une discipline d'Airsoft en plein développement, en évitant qu'une société privée ne puisse se l'approprier. Ainsi donc cette marque, propriété de la Fédération, peut être utilisée en France assez facilement par tout organisme qui en fait la demande, sous réserve du respect de certaines conditions. Ces conditions permettent à la Fédération de s'assurer que la discipline puisse se développer dans un cadre ouvert, responsable et sécuritaire, au bénéfice de la communauté.

À ce jour, plusieurs contrats de licence de marque ont été signés et permettent à des associations et des entreprises d'exploiter la marque Speedsoft® légalement, sans se l'approprier pour un usage exclusif.

Si vous êtes intéressés pour exploiter cette marque, la commission juridique se tient à votre disposition pour vous renseigner plus en détail sur le sujet.

Partenariats

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

La conclusion d'un partenariat entre la Fédération et un professionnel se traduit par la signature d'une convention de partenariat. Cette convention permet de définir et d'acter les termes du partenariat. À ce titre, la commission juridique intervient en proposant une convention qui est ensuite adaptée aux situations propres de chaque partenaire.

L'exercice en cours a permis de conclure des nouveaux partenariats avec Reality Game et Occasion Airsoft. D'autres partenariats sont en cours de discussion, notamment avec des fournisseurs et des revendeurs.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Juridique.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Juridique est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.3 Commission Prévention

Guide de reprise de l'activité

État du dossier : **récurrent - achevé**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Le principe est d'effectuer, en lien avec la commission juridique, une veille législative à propos de tous les impacts potentiels de la crise sanitaire envers notre activité et d'en faire la synthèse pour fournir un protocole sanitaire, systématiquement à jour, aux organisateurs et pratiquants.

Cette synthèse se présente sous la forme d'un guide qui regroupe le protocole sanitaire applicable à l'activité, avec le détail des différents cas de figures possibles et l'explication des mesures. Seules les sources juridiques officielles sont prises en compte et sont systématiquement sourcées en fin de document, le contenu du guide est donc factuel.

À chaque évolution législative ou réglementaire ayant un impact sur les conditions d'organisation ou de pratique de l'activité, le guide est systématiquement mis à jour avec une nouvelle version publiée le jour même de l'entrée en vigueur des mesures. En effet les décrets, seuls textes faisant foi, étant publiés également le jour même en général, la mise à jour du guide a toujours été extrêmement réactive dès que les informations étaient disponibles, pour permettre aux pratiquants de s'organiser. Notons que généralement les publications ministérielles interviennent avec plusieurs jours de retard, et souvent avec des simplifications les rendant fausses pour certains cas de figure.

Une liste des modifications à la fin du guide détaille de manière exhaustive chacune des modifications apportées par chaque nouvelle version par rapport à sa version précédente.

Après 8 versions depuis le début de l'année 2022, et, en fin de compte, un total de 31 versions du guide de reprise depuis le printemps 2020, aujourd'hui les conditions de reprise sont les mêmes qu'avant la crise sanitaire, le dossier est donc clos.

Assurance

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Plusieurs sous-dossiers sont en cours dans le cadre de l'assurance :

Assurance professionnelle

La création d'un produit d'assurance dédié aux structures professionnelles organisatrices d'événements d'Airsoft est à l'étude. Des discussions sont en cours avec plusieurs compagnies d'assurances.

Assurance Guyane

La MAIF ne disposant pas de bureaux en Guyane, ses conditions générales excluent cette région de la zone de couverture géographique, hors activité ponctuelle. La même restriction avait été rencontrée pour la Polynésie Française il y a quelques années, mais avait pu être levée à la suite de négociations. Les négociations avec la MAIF n'ayant rien donné pour la Guyane, des discussions avec d'autres compagnies d'assurance et des courtiers sont en cours afin de créer une couverture équivalente à celle de la MAIF pour les associations d'Airsoft de Guyane.

Saluons l'aide précieuse apportée sur ce dossier par l'association Guyairsoft, proactive pour effectuer la partie locale des démarches, sans qui ces démarches seraient beaucoup plus complexes à distance. Cette coopération démontre qu'une Fédération n'est pas une entreprise qui fournit un service contre une cotisation mais une structure associative qui a besoin de l'engagement de ses clubs affiliés pour arriver à un résultat collectif profitable à chacun.

Assurance locale

Pour répondre à une demande récurrente de certains clubs affiliés, il a été envisagé de mettre en place une couverture d'assurance dite "locale", pour compléter la couverture actuelle vis-à-vis de certains besoins communs. Il s'agit notamment de proposer une assurance locative pour les terrains, une assurance pour les véhicules à moteur, une assurance pour l'équipement des participants, etc.

Actuellement ces garanties peuvent être souscrites sous forme d'options, en demandant un devis sur mesure à la MAIF. Il s'agirait ici de proposer des garanties, toujours optionnelles, mais de façon standardisées, pour tout à la fois sensibiliser les clubs sur les besoins connexes d'assurance, tout en proposant une couverture adaptée, à même de répondre rapidement aux besoins les plus communs.

Des discussions sont en cours avec la MAIF afin de proposer une offre clé en main.

Couverture d'assurance des équipes

Suite à des échanges entre certains clubs et la MAIF, une mise au point paraît nécessaire sur la couverture des équipes non constituées en associations.

Pour mieux comprendre, dans le cadre du contrat d'assurance avec la MAIF, il convient de distinguer deux types de garanties :

Les garanties des personnes physiques :

- Responsabilité civile – Défense
- Indemnisation des Dommages Corporels
- Recours – Protection Juridique
- Assistance.

Et les garanties de la collectivité :

- Responsabilité Civile – Défense
- Recours – Protection juridique
- Couverture des occupations temporaires de moins de 8 jours des clubs.

Le contrat d'assurance couvre à deux niveaux : au niveau de la collectivité (club) et au niveau des personnes physiques. Pour que la collectivité soit couverte, celle-ci doit avoir une existence légale : elle doit donc être déclarée en tant qu'association.

Les équipes non déclarées comme association n'ayant pas d'existence légale, elles ne peuvent donc pas bénéficier des garanties de la collectivité. En revanche, leurs membres bénéficient tout de même des garanties individuelles.

Lors des événements organisés par une association déclarée affiliée, ayant souscrit à la couverture d'assurance, tous les participants seront automatiquement couverts à titre individuel, qu'ils soient membres ou non de l'association, et sans qu'il ne soit nécessaire de déclarer les participants non adhérents : il n'y a donc rien à payer pour assurer les non-adhérents lors des événements organisés par l'association. Cette garantie est possible dans le cadre d'une association déclarée, car c'est l'association qui est légalement l'organisatrice de l'événement. Pour que la couverture fonctionne, il faudra néanmoins tenir la liste fédérale des adhérents à jour et régler les cotisations.

En revanche, **pour une équipe non déclarée comme association, seuls les membres de l'équipe déclarés auprès de la Fédération seront couverts**, car sans existence d'une association régulièrement déclarée, ce sont les membres de l'équipe qui, à titre individuel, organisent légalement l'événement. Seuls seront donc couverts les membres déclarés auprès de la Fédération, sous réserve du paiement des cotisations.

Une information à ce sujet a été ajoutée sur la page "affiliations, licences et assurance" du site Internet.

La Fédération en profite pour rappeler que la création d'association est la meilleure manière de se regrouper pour pratiquer notre discipline, et qu'un kit d'aide à la création d'association

est librement utilisable sur notre site Internet pour aider les équipes à se constituer en association déclarée.

Protection juridique

Jusqu'à présent la Fédération a toujours été en mesure de se reposer sur son service juridique, composé de plusieurs juristes professionnels qui contribuent bénévolement aux dossiers fédéraux, pour répondre à certaines attaques.

Récemment, certaines structures ont commencé à s'en prendre plus violemment à la Fédération, notamment par le biais d'avocats. Ces menaces grandissantes, afin de pouvoir assurer plus efficacement la défense de la Fédération, sans reposer exclusivement sur des bénévoles, mais aussi dans la perspective de contre-attaquer dans les cas qui l'exigeraient, le Conseil d'Administration a décidé d'étudier la souscription d'une protection juridique.

Les propositions reçues jusqu'à présent ne correspondent pas aux besoins exprimés, la recherche se poursuit donc.

Plaquette EPI

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Le but du dossier est de créer une plaquette d'information sur les protections oculaires et les normes existantes. Cette plaquette, en plus d'être diffusée avec la documentation fédérale, a vocation à être envoyée aux professionnels afin de les sensibiliser sur la problématique. Les professionnels étant souvent les premiers contacts des débutants, il est important qu'ils soient de bon conseil sur ce sujet important, et qu'ils ne leur fournissent pas des protections oculaires dangereuses.

Ce dossier étant jugé non prioritaire, et aucun bénévole ne s'étant porté volontaire, ce dossier a été mis en pause.

Biodégradabilité des billes

État du dossier : **achevé**

Chargé de dossier : Jérôme MACÉ-FRANCAZAL

Aujourd'hui différentes caractéristiques se cachent derrière l'appellation "Bio" apposée sur les paquets de projectiles d'Airsoft. Il apparaît important de connaître les différentes normes existantes utilisées pour les billes d'Airsoft en matière de biodégradabilité. Le but de ce guide est de documenter et de différencier les exigences de chacune de ces normes, afin de permettre aux pratiquants de savoir ce qui se cache derrière, et de pouvoir choisir leurs billes en connaissance de cause.

Le dossier a été publié en juin et est librement consultable sur le site Internet.

Equipement des mineurs

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Notre discipline peut parfois nécessiter l'usage d'équipements particulièrement lourds, encombrants, morphologiquement inadaptés. Cette problématique doit notamment être un sujet de préoccupation important dans le cas des mineurs dont l'usage d'un équipement inadapté peut avoir des graves conséquences sur la santé et l'intégrité physique (problème de croissance, mise en danger si EPI non adapté, etc.).

Le but du dossier est de produire une liste de recommandations à propos de l'équipement adapté aux mineurs.

À ce jour, faute de ressources humaines, le dossier a été mis en pause.

Certificat médical

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Selon le type de jeu, la pratique de l'Airsoft peut-être très éprouvante sur le plan physique. En 2017 un pratiquant est décédé sur un terrain, à cause d'un problème cardiaque. Un examen médical aurait peut-être permis de déceler le problème et d'éviter l'accident.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour la pratique de l'Airsoft, la délivrance par un médecin d'un certificat médical de non contre-indication pourrait permettre de réduire ce type de risques. Certaines associations le demandent déjà à leurs adhérents.

L'Airsoft n'est pas une activité suffisamment connue pour que tous les médecins aient une vision globale de l'ensemble des activités physiques et des mouvements susceptibles d'être effectués au cours de la pratique. Le but du dossier est de rédiger un référentiel, à destination des médecins, qui documente les différents types d'activités et de mouvements effectués durant la pratique. De cette manière, le pratiquant qui souhaite obtenir un certificat médical pourra fournir le référentiel à son médecin. Ainsi, ce dernier aura toutes les informations sur la pratique de l'Airsoft pour qu'il puisse évaluer l'aptitude médicale de son patient, même sans connaître précisément la discipline.

Le dossier a été initié en 2017, plusieurs contributions ont été ponctuellement apportées, mais en l'absence de chargé de dossier, il a été mis en pause.

Le dossier nécessite le recrutement d'un chargé de dossier qui mènera la rédaction du référentiel à terme, en lien avec du personnel médical. Le référentiel nécessitera ensuite la validation d'un médecin du sport.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Prévention.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Prévention est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.4 Commission Airsoft Sportif

Speedsoft®

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : à définir

Discipline sportive

Aujourd'hui il existe une multitude de variantes de disciplines sportives d'Airsoft dites "Speed".

Le but du dossier est de définir un cadre officiel pour l'une d'elles, le Speedsoft®, afin de créer une compétition nationale ayant des règles uniformisées, sous l'égide de la Fédération.

Le projet repose sur un règlement sportif très complet rédigé depuis 2013. En 2018, après près de 5 ans de travail de la commission sportive sur le sujet, la Fédération a décidé de protéger ce travail et de déposer la marque Speedsoft® pour le territoire Français.

Ce règlement est en cours d'adaptation pour créer une discipline compatible avec les nouvelles pratiques émergentes et pour faciliter la logistique d'organisation.

Beaucoup de contacts ont été pris, avec des équipes et des organisateurs, notamment lors de déplacements fédéraux sur des événements dédiés à l'Airsoft Sportif. Des recrutements sont également en cours pour renforcer l'équipe.

National Sport League®

Dans le cadre de ce projet, une expérimentation a permis de sélectionner une équipe de France de Speedsoft® qui est allée disputer une compétition européenne, la NSL® European Cup aux Pays-Bas, du 22 au 24 Juillet. L'équipe de France, dont la performance a été saluée sur Twitter par le Ministère des Sports, a terminé 3ème de la compétition pour sa première participation à une compétition internationale.

Une délégation fédérale a accompagné les compétiteurs afin de les encourager et pour se faire le relais de leur performance via Internet. L'occasion a permis de prendre des contacts avec les organisateurs de la compétition dans l'optique de travailler avec eux sur d'autres formats à l'échelle européenne. Cette compétition a également été l'occasion d'ouvrir la discussion sur des nouveaux partenariats avec des fournisseurs et revendeurs d'Airsoft.

La NSL® pour National Sport League est une variante du Speedsoft® qui nous vient des Pays-Bas et succède en Europe à SpeedQb®. Vous trouverez plus de détails sur la compétition et le format sur le site Internet de la Fédération.

Speedsoft® Ligue France

La constitution d'une Ligue Française de Speedsoft® est en cours, avec l'organisation expérimentale de premiers événements, répartis géographiquement dans le Nord et dans le Sud de la France. Des partenariats avec des gestionnaires de terrains adaptés sont en cours de discussion.

Tournoi multi activités

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Thomas ESTEVES

Le but du dossier est de créer un format de jeu d'Airsoft Sportif reposant sur l'agrégation de plusieurs nouveaux formats de pratiques sportives.

La rédaction du règlement a débuté, mais le projet a été mis en pause, pour concentrer les ressources sur certains autres dossiers de la commission, jugées plus prioritaires.

Airsoft League

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Laetitia CERVANTES

Airsoft League est une compétition d'Airsoft scénarisée, orientée tactique, qui utilise de l'informatique embarqué.

La participation de la Fédération à cette compétition, organisée par Reality Game, a eu pour but d'expérimenter la coopération de la Fédération aux compétitions organisées par des professionnels, ainsi que la coordination fédérale.

Le partenariat devait être mis en place pour la saison 2021 mais la compétition a été reportée plusieurs fois, puis annulée en raison de la crise sanitaire. Elle a finalement eu lieu cette année avec une édition 2022 qui s'est achevée avec la finale du tournoi le 9 Octobre.

L'événement a été un franc succès, avec des équipes satisfaites. Un tournoi, sur 4 journées, très intéressant à suivre, regroupant à la fois des performances tactiques et physiques remarquables.

Le partenariat devrait se poursuivre pour les prochaines éditions, avec une réflexion sur une refonte de la forme, en condensant notamment les matchs sur un week-end qui serait prétexte à organiser un grand rassemblement français des joueurs et professionnels d'Airsoft.

Un export du concept à l'étranger est également en réflexion, ce qui pourrait amener, à l'issue des prochaines éditions, l'équipe championne de France à concourir à l'étranger pour le titre mondiale.

TSVA

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Thibault BARRÉ

Il s'agit de mettre en place une compétition nationale de Tir Sportif de Vitesse Airsoft (TSVA).

Le règlement officiel d'IPSC (International Practical Shooting Confederation) a été entièrement traduit en français par la commission. Les expérimentations ont cependant montré qu'il est très dense et difficile à appréhender. Il a donc été utilisé comme point de départ pour proposer une version simplifiée et adaptée à la pratique Airsoft, tout en restant fidèle au règlement d'origine. Cette nouvelle version est en cours de rédaction.

En plus de mettre à profit sa propre expérience, Thibault, le chargé de dossier, s'appuie sur Christian, compétiteur qualifié pour la coupe du monde G&G de Taiwan, et Jeff, moniteur d'IPSC depuis 20 ans.

Les cibles qui seront utilisées dans le cadre de la compétition ont été sélectionnées, à l'issue d'un travail de recherche et d'expérimentation.

Des échanges ont eu lieu avec le Président de la Fédération Française de Tir dans l'optique d'une coopération sur le sujet.

Airsoft Milsim Compétitif

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Le but du dossier est de mettre en place une compétition nationale reposant sur un format d'événement Milsim, reproductible, dans lequel les joueurs seraient opposés à des non-joueurs (organisateur et/ou environnement).

De la documentation a été produite, notamment grâce à l'aide de la Fédération Italienne d'Airsoft (FIGT) qui a déjà mis en application ce type de format. Le projet est cependant en pause, faute de porteur de projet.

Des contacts sur le sujet ont également été pris avec la Fédération Espagnole qui souhaite nous inviter à découvrir leur fonctionnement.

Des discussions sont en cours avec des équipes impliquées dans le domaine du Milsim pour un redémarrage du projet.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Airsoft Sportif.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Airsoft Sportif est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.5 Commission Formation

Etat des lieux général

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, aucun candidat ne s'était fait connaître pour prendre en charge la commission.

Une demande avait été formulée afin de reconsidérer la pertinence de la commission dans sa forme actuelle. L'Assemblée avait décidé de confier cette décision au Conseil d'Administration.

Pour l'heure, le Conseil d'Administration a entamé les débats, mais a décidé de reporter sa décision sur le sujet.

En l'absence de chargé de mission, la commission est placée en pause pour le moment.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Formation.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Formation est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.6 Commission Événementiel

OP FFA

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Yves-Mari PRADELLE

L'idée de ce projet est de lancer l'organisation d'OPs par la Fédération. Une première OP est envisagée à titre expérimental.

Un certain nombre d'idées, de scénarios et de fils rouges, sont en développement. Un premier dossier a été présenté au Conseil d'Administration. Ce dernier a refusé son financement dans sa forme actuelle et a demandé un certain nombre d'ajustements.

Une nouvelle version est attendue.

Des visites de terrains ont eu lieu. Pour l'heure aucun choix n'a été arrêté.

Les rencontres de la Fédé

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : À définir

Le projet consiste à profiter des déplacements des administrateurs sur le territoire pour organiser des rencontres ouvertes à tous, pour échanger librement dans un cadre neutre et convivial (restaurant, café...).

Aucune rencontre de la fédé n'a eu lieu cette année faute de porteur de projet. Des recrutements doivent avoir lieu.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Événementiel.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Événementiel est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4.7 Commission Technique

Présentation de la commission

La commission technique est chargée d'assurer l'aide aux utilisateurs, qu'ils soient internes (staff fédéral) ou externes (clubs et licenciés). Elle est également responsable du choix, de la maintenance et du développement des outils de la Fédération.

Elle peut être amenée à choisir parmi plusieurs outils, faire des montées de versions d'outils, ou encore réaliser ou faire réaliser des évolutions de nos outils.

La commission technique gère l'intranet de la Fédération nommé GESAD permettant la **G**ESTion des **A**Dhérents de la FFA.

Elle est aussi garante de la gestion des droits et de la sécurisation des données.

Cette commission se répartit sur plusieurs branches, notamment :

- Aide aux utilisateurs
- Maintenance informatique
- Évolutions des outils
- Choix des outils de la FFA
- Gestion des serveurs / Base de données
- Gestion des noms de domaines
- Gestion des sauvegardes de la FFA
- Réduction des coûts informatiques

Recrutement

La commission est en sous-effectif. Il est cependant difficile de recruter des nouvelles ressources en raison des données sensibles auxquelles les membres de l'équipe ont accès. Cette problématique doit faire l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du travail sur les processus de recrutement et d'encadrement.

Serveur de sauvegarde

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

Pour sécuriser l'infrastructure numérique fédérale, la commission technique administre un serveur de sauvegarde dédié. Celui-ci est chargé de sauvegarder les sites Internet de la Fédération, mais également les espaces numériques de travail du staff, en assurant une redondance par rapport aux services de stockage en ligne déjà utilisés.

La commission technique est notamment chargée de vérifier, au quotidien, que les sauvegardes s'effectuent sans problème.

En début d'année, le dysfonctionnement des SSD assurant la mémoire cache du serveur de sauvegarde a entraîné de forts ralentissements du serveur et des processus de sauvegarde. Après enquête de la commission technique, il a été révélé que les volumes de transferts de données étaient trop importants pour la durée de vie prévue des disques grand public utilisés sur le serveur. Il a donc été nécessaire d'investir dans des composants de qualité professionnelle, avec une durée de vie plus en cohérence avec les besoins techniques réels de la Fédération.

Après changement des disques, les processus de sauvegarde ont pu reprendre normalement.

Outil de veille juridique

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Matthijs GOURNAY

Le but de ce projet est de développer un outil capable d'effectuer automatiquement une veille juridique. Cet outil détectera toute évolution dans les sources légales citées dans nos dossiers. Lorsqu'une évolution sera détectée, il en informera la Commission Juridique qui pourra analyser son impact, et, le cas échéant, mettre à jour les dossiers impactés.

Cet outil nous permettra de gagner en réactivité pour suivre les évolutions législatives et réglementaires.

Des preuves de concepts techniques ont été réalisées. Le projet a cependant dû être mis en pause par manque de disponibilité des bénévoles par rapport aux autres missions de la Commission.

Assistance aux utilisateurs du GESAD

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Laetitia DUSSAULE

Certains utilisateurs du GESAD peuvent être amenés à éprouver des difficultés, ou à rencontrer des problèmes. Ils nous remontent alors ces problèmes via différents canaux.

L'équipe a pour objectif d'aider les utilisateurs à surmonter leurs difficultés, soit en les guidant, soit en prenant la main sur la gestion du club quand c'est nécessaire. Il arrive également qu'il faille intervenir directement en base de données dans certains cas.

La capitalisation de ces problèmes est très précieuse puisqu'elle nourrit la réflexion des évolutions ultérieures du GESAD, dans un objectif d'amélioration continue.

GESAD Version 4.0

État du dossier : **en cours**

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.0 du GESAD avait pour but d'intégrer des évolutions centrées sur la gestion des licences, des bonus clubs ainsi qu'une refonte de la notion d'affiliation.

Concernant les licences, le but est de pouvoir en proposer différents types (loisirs, sportive, arbitre, etc.) auxquels s'ajouteront une ou plusieurs options (patch, garantie corporelle complémentaire, etc.)

Concernant les bonus clubs, le but est de pouvoir gérer automatiquement leurs envois, tels que la signalétique pour une nouvelle affiliation, une banderole en fonction du nombre de membres, etc. Chaque bonus sera paramétrable selon plusieurs critères : années, type de club, affiliation/réaffiliation, nombre, etc.

Enfin, concernant la refonte de la notion d'affiliation, le but est d'intégrer les coûts d'affiliation et de réaffiliation du club, qui sont des notions différentes de la prise de licence.

La phase de spécification a été effectuée en lien avec l'équipe de développement. Le devis a été validé par le Conseil d'Administration à l'issue d'une présentation, mais la commission technique, en sous effectif, a pris du retard sur la suite du projet.

Devant son besoin pressant, la partie sur la gestion des bonus club a été développée et mise en production en début d'année 2022, indépendamment du reste des fonctionnalités de la version 4.0. Le module de gestion des bonus club est aujourd'hui exploité pour permettre un traitement simplifié des bonus d'affiliation.

GESAD Version 4.1

État du dossier : **en pause**

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

Les cartes géographiques, initialement présentes dans l'annuaire des clubs, avaient dû être retirées lors d'une mise à jour précédente en raison de contraintes techniques. La version 4.1 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de trouver des solutions techniques à ces contraintes et de re-développer ce module.

La rédaction des spécifications est entamée, mais le projet a été différé par la Commission, afin de se concentrer sur le contenu de la version 4.0, jugé plus prioritaire.

GESAD Version 4.2

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.2 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de mettre le GESAD en conformité avec le RGPD.

À ce jour, l'audit mené par le groupe de travail sur le RGPD n'est pas terminé. La Commission technique est donc dans l'attente des conclusions du groupe de travail sur le RGPD pour pouvoir lancer les travaux.

Dans l'attente de ces évolutions, qui ne pourront avoir lieu qu'une fois l'audit effectué, la Commission technique a été sensibilisée aux enjeux du RGPD. Elle reste vigilante quant aux données personnelles qui sont utilisées par le GESAD, ainsi que les autres outils utilisés en interne.

GESAD Version 4.3

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.3 du GESAD (numéro non définitif) a pour but de proposer des outils pour faciliter la gestion associative de nos clubs. Par exemple : Module de gestion de la comptabilité de l'association, module de gestion de paiements des adhésions, module de paiement pour la PAF des événements, etc.

Une coopération avec AssoConnect avait initialement été envisagée. Le Conseil d'Administration avait finalement jugé les coûts de fonctionnement de la solution proposée comme trop onéreux. La solution d'un développement du GESAD a donc été adoptée.

Le groupe de travail de la Commission Communication n'a pas encore rendu ses conclusions sur le sujet. La Commission Technique reste donc dans l'attente de ces éléments pour pouvoir démarrer le travail sur ce dossier. Mais avant tout, il sera question de jauger la pertinence du projet, en fonction de l'appétence des clubs pour ce genre d'outils, aujourd'hui trop incertaine pour se lancer dans ce projet. En effet, les outils déjà mis en service dans le GESAD, pour aider les clubs, comme le module d'organisation, d'inscription et de promotion d'OP, ne rencontrent pas le succès espéré.

GESAD Version 4.4

État du dossier : en pause

Chargé de dossier : Matthis GOURNAY

La version 4.4 du GESAD (numéro non définitif) a pour but d'intégrer la gestion des tournois sportifs directement au GESAD : Création, inscriptions, fiche de gestion de la compétition, intégration et publication des résultats.

À ce jour, la Commission Airsoft Sportif n'a pas encore pu avancer sur le sujet. La Commission Technique reste donc dans l'attente de ces éléments pour pouvoir démarrer ce chantier.

Mise à jour des sites Internet

État du dossier : **récurrent**

Chargé de dossier : Benoit MARIUS

La mise à jour régulière des sites Internet fédéraux et de leurs modules est un travail très chronophage. Il arrive que certains bugs paralysent un site et nécessitent d'être traités en urgence.

Cette tâche est assurée en continue par Benoit depuis 2009. En raison de ses nombreuses autres responsabilités fédérales, celui-ci n'a pas la disponibilité suffisante pour s'en occuper comme il le faudrait. La Fédération recherche donc un informaticien pour intervenir avec lui sur les sites Internet.

Vote du rapport de la commission

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission Technique.

Avec 115 voix pour, le rapport de la Commission Technique est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

5 Election des membres du Conseil d'Administration

5.1 Présentation des candidats

Composition actuelle du Conseil d'Administration

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, le Conseil d'Administration est présentement composé des membres suivants :

- Thibault BARRÉ, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Laetitia CERVANTES, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Laurent BOSELLI, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2022, lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Alexis POPOFF, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2022, lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Julien ROUSSEAU, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2022, lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Camille SAD-PENON, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2022, lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année est une année d'élection, 6 sièges seront donc mis en jeu.

Le Président précise également que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux statuts, cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé.

Nouvelles candidatures

Le Président précise qu'il a reçu deux candidatures, qui ont été envoyées avec les rapports aux participants déclarés de l'Assemblée Générale : celle d'Yves-Mari PRADELLE, et la sienne, celle de Benoit MARIUS, tous deux candidats à leur succession au sein du Conseil d'Administration.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée si des candidatures sont à enregistrer.

- Camille SAD-PENON présente sa candidature pour sa succession au sein du Conseil d'Administration ;
- Baptiste DE HARO présente sa candidature au Conseil d'Administration.

5.2 Votes et proclamation des résultats

Le Président étant candidat, il confie provisoirement la Présidence de l'Assemblée, le temps des votes, à Thibault BARRÉ. Il est procédé au vote pour les candidatures au Conseil d'Administration.

- Benoit MARIUS est élu à l'unanimité, avec 115 voix pour.
- Yves-Mari PRADELLE est élu avec 103 voix pour, et 12 abstentions.
- Camille SAD-PENON est élue avec 96 voix pour, et 19 abstentions.
- Baptiste de HARO est élu avec 84 voix pour, et 31 abstentions.

Thibault BARRÉ, proclame les résultats. Les membres du Conseil d'Administration félicitent les nouveaux élus et en profitent pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d'Administration.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Thibault BARRÉ, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Laetitia CERVANTES, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Laurent BOSELLI, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Baptiste DE HARO, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026 ;
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026 ;
- Alexis POPOFF, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2024 ;
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026 ;
- Camille SAD-PENON, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026.

6 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice à venir

Afin de libérer plus rapidement les participants à l'Assemblée, il est convenu de procéder à l'élection du Bureau et des chargés de mission par le Conseil d'Administration à la fin de l'Assemblée Générale. Ces points sont donc décalés à plus tard dans la journée.

6.1 Orientations générales

Voici les orientations générales que le Président souhaite impulser à la Fédération pour l'exercice à venir :

Au vu du bilan du dernier exercice, il apparaît comme primordial de recentrer drastiquement les orientations générales de la Fédération autour d'un nombre réduit d'axes forts, à faire progresser prioritairement.

Des dysfonctionnements internes ont été constatés, concernant des priorisations de projets non respectées/mal comprises. Certains projets importants pour la pérennité financière de la Fédération ont été délaissés, malgré leur forte priorisation, au profit de projets de second plan, ce qui a pu contribuer aux difficultés financières auxquelles nous faisons face.

Le Président est garant du projet fédéral, il est responsable de la Fédération devant les licenciés de part son mandat électoral, ainsi que devant le Conseil d'Administration à qui il rend compte. À ce titre, il priorise les projets en adoptant une vision d'ensemble de l'intérêt fédéral. Ainsi les priorités définies doivent impérativement être respectées. Comme il avait été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, tous les projets, en cours ou à venir, devront systématiquement être arbitrés par le Président, en cohérence avec les orientations générales, avant de faire l'objet de travaux. La mise en œuvre des projets devra systématiquement se conformer à la priorisation dont le Président a la charge.

Matthis GOURNAY est d'accord pour se recentrer uniquement sur les orientations décidées aujourd'hui lors de l'assemblée. Il ajoute qu'il faut se limiter aux nouveaux rôles de chacun tels qu'ils ont été revus dans la dernière version des statuts, et que le Conseil d'Administration doit soutenir la charge de travail qui incombe au Président.

Comme jusqu'à présent, cette priorisation sera effectuée en bonne intelligence avec les équipes. Ensuite, lors des séances du Conseil d'Administration, ce dernier pourra revenir sur les arbitrages effectués, cela jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante au cours de laquelle chaque licencié pourra profiter de l'occasion pour demander à revenir sur les points qu'il souhaite aborder. Si besoin, l'Assemblée pourra alors se prononcer.

Ainsi donc, les actions à venir pour chaque commission seront définies au cas par cas, dans l'esprit des présentes orientations générales, au cours d'états des lieux internes à venir avec les équipes concernées.

6.2 Pérennité financière

La pérennité financière de la Fédération est aujourd'hui incertaine. Retrouver la viabilité doit dorénavant être au cœur de nos priorités. En effet, il ne sert à rien de développer des nouveaux projets si la Fédération n'est plus présente demain pour les mettre en œuvre.

Même s'il s'agit d'une approche à prendre en compte, il ne peut être envisagé de simplement réduire les dépenses pour résoudre le problème. En effet, le budget fédéral est orienté en rapport avec ses priorités, et réduire les dépenses signifie réduire ce qui est proposé aux licenciés, notamment la couverture d'assurance, le service de réponse aux licenciés et les déplacements du staff sur les terrains, au titre des dépenses les plus coûteuses. Il ne peut donc pas s'agir d'un axe d'évolution pérenne si l'on souhaite continuer de développer l'action fédérale.

Une augmentation du prix des licences a été envisagée. Toutefois, l'Assemblée Générale arrivant tardivement dans l'année et un projet de refonte du système de licences étant en cours, le Bureau de la Fédération a décidé de ne pas proposer d'augmentation pour 2023 avec l'objectif de proposer aux licenciés courant d'année 2023 une nouvelle formule pour 2024. Il est rappelé qu'aujourd'hui la licence à l'année revient moins cher qu'un paquet de cigarettes.

Plusieurs autres idées ont été évoquées par les chargés de mission, il s'agira maintenant de les explorer activement, dans l'optique d'en mesurer les premiers résultats d'ici l'Assemblée Générale Ordinaire 2023. Sera notamment étudiée la possibilité d'inclure la recherche des sources de financement directement dans le cadre des projets.

Laurent BOSELLI intervient pour dire que lui aussi est d'accord avec ces nouvelles orientations. Il souhaite soumettre un projet qui pourrait permettre plus de ventes de licences, mais le Président recentre le sujet sur les orientations. Ce projet doit être étudié lors d'une réunion ultérieure du Conseil d'Administration.

6.3 Processus administratifs

Aujourd'hui, un certain nombre de processus internes ne sont pas assurés comme ils le devraient. C'est notamment le cas sur la mise en place du RGPD qui a pris beaucoup trop de retard, ainsi que sur le recrutement et l'encadrement des bénévoles, des sujets aujourd'hui défallants.

En plus d'être une obligation légale, le RGPD se veut être le garant du respect des droits en matière des données personnelles, pour nos licenciés comme pour nos bénévoles. Avancer sur sa mise en œuvre est donc primordial.

À côté, la Fédération manque cruellement de ressources humaines, cependant, le processus d'encadrement des bénévoles est aujourd'hui défaillant, il est donc indispensable de résoudre ces deux problèmes pour pouvoir envisager plus sereinement la suite.

En réglant votre cotisation à la FFA, vous ne devenez pas un client, mais un adhérent. À ce titre, vous rejoignez une structure dans laquelle les adhérents font avancer les choses. Aujourd'hui la Fédération a besoin de ses adhérents, besoin de vous, pour pouvoir continuer son action.

Rejoindre le staff, c'est l'occasion d'échanger tous ensemble sur les dossiers qui vous intéressent pour que l'on puisse lancer des nouveaux projets à l'échelle nationale. C'est aussi l'occasion d'utiliser les outils et les moyens de la Fédération pour mener à bien des projets, et donc de se faire une solide expérience qui pourra vous servir dans votre carrière professionnelle, ou dans votre association. Par exemple, en travaillant sur les dossiers de subventions, c'est l'occasion d'apprendre à le faire pour votre association.

Nous recherchons tous types de profils, pour différents projets. Alors n'hésitez plus, et prenez contact dès aujourd'hui pour rejoindre une équipe dynamique et motivée : Pour que la Fédération soit toujours là demain, rejoignez-nous aujourd'hui !

Au-delà du recrutement des bénévoles, leur encadrement devra donc être réfléchi, et des actions concrètes devront découler de cette réflexion.

Plus généralement, il n'est pas normal qu'une structure comme la nôtre rencontre autant de difficultés sur ce genre d'aspects. Il est important de comprendre que la Fédération n'est pas seulement une structure associative que l'on rejoint pour passer un bon moment un week-end de temps en temps, mais qu'il s'agit d'une structure d'envergure nationale avec des ambitions fortes pour le développement de notre activité. Ainsi, en la rejoignant, il faut partager cette ambition et être prêt à se remonter les manches, pour s'en donner les moyens, et prendre des responsabilités sur des tâches administratives qui ne sont pas aussi drôles que participer ou organiser un événement. Cela n'empêche pas de passer des bons moments, très enrichissants et conviviaux, au sein du staff, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'intérêt fédéral de notre activité.

Une meilleure répartition des tâches sera réfléchie en cohérence avec les capacités de chacun pour que personne, parmi les membres du staff, ne soit délaissé pendant que d'autres ont besoin d'aide.

6.4 Développement de l'Airsoft Sportif

L'Airsoft Sportif est un axe fort de développement de notre activité, notamment pour une meilleure visibilité auprès du public. Son développement doit rester un axe fort, en continuant le travail avec les porteurs de projets.

Ainsi, la Fédération continuera de s'inscrire en fédérateur des projets sportifs/compétitifs d'Airsoft.

Des chantiers ont déjà débuté notamment la mise en place d'une ligue de Speedsoft®.

D'autres comme la mise en place d'un nouveau format de tournoi Airsoft League, ainsi que la mise à l'échelle de disciplines de milsim compétitif et la création d'un championnat de Tir Sportif de Vitesse Airsoft sont d'ores-et-déjà planifiés.

Des discussions sont également en cours sur l'organisation d'un championnat NSL® France.

6.5 Vote des orientations

Des échanges ayant pu avoir lieu pour chacune des mesures annoncées, le Président demande à l'Assemblée de voter sur les orientations de la Fédération et les missions des commissions.

Avec 115 voix pour, l'Assemblée approuve, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice à venir proposées par le Conseil d'Administration.

7 Vote du budget

Le budget prévisionnel est disponible en annexe du présent document.

7.1 Budget Prévisionnel

Le montant prévisionnel des cotisations est estimé à **70 000 €** en cohérence avec la tendance de 2022. Aucune subvention n'est prévue dans le budget prévisionnel.

Les montants de charges prévus pour 2023 sont proches de ceux de l'année 2022, avec quelques ajustements selon les informations connues à ce jour :

Le budget prévisionnel pour les déplacements reste en cohérence avec les ambitions portées, de manière à favoriser la présence des administrateurs pour représenter la Fédération lors de certains événements, notamment les événements compétitifs, et pour les médiatiser via les canaux fédéraux de communication.

Le montant des locations informatiques comprend un coût de maintenance prévisionnelle pour le GESAD, afin de continuer de le fiabiliser. Pour rappel le GESAD est une solution que la Fédération a fait développer sur mesure, et nécessite donc un budget pour l'améliorer. Par ailleurs, les coûts d'hébergement des sites Internet et du GESAD devraient subir une augmentation, en raison de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le budget "petits logiciels" est presque exclusivement dédié aux évolutions du GESAD. Cependant, ce budget ne sera pas suffisant pour faire développer toutes les fonctionnalités en chantier au sein de la Commission Technique. C'est pourquoi il est possible que ces développements soient étalés sur plusieurs années, ou qu'une nouvelle source de financement soit nécessaire pour les financer.

Les coûts d'équipements sont prévus pour répondre à des besoins divers. En 2023, il est possible qu'une partie de ce budget soit consacré à l'acquisition d'équipement pour le développement de l'Airsoft Sportif.

Le budget d'achat de marchandise est provisionné pour la production du patch collector, ainsi que des bonus club du kit d'affiliation.

Le budget prévisionnel 2023 est donc **déficitaire d'environ 6 000 €**.

Avec un déficit annoncé sur deux années consécutives, la viabilité financière de la Fédération n'est plus assurée. La tenue fin Octobre de l'Assemblée Générale est trop tardive pour envisager **une augmentation des cotisations** pour amortir ce déficit, bien qu'elle ait été discuté pour 2023 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021. Cependant il s'agira très

certainement d'une option qui sera étudiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 pour 2024 et doit, à ce titre, **être anticipée pour 2024 dès maintenant par les clubs affiliés.**

Plus que jamais, trouver de nouvelles ressources financières s'avère donc indispensable pour la viabilité de la Fédération, faute de quoi, une augmentation du montant des cotisations en 2024 deviendra indispensable. Pour l'heure, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité retenir cette solution, bien que cela signifie un deuxième exercice déficitaire consécutif pour 2023.

7.2 Licence collector et licences sportives

Comme pour 2022, la licence collector et la licence sportive seront composées d'une licence classique qui sera accompagnée d'un patch PVC collector. Pour l'année 2023, le patch collector, issue d'une série limitée, mettra à l'honneur l'Airsoft compétitif et les couleurs de la France. La production des patchs a déjà été lancée en se basant sur les volumes de licences collector des années précédentes, pour permettre de les envoyer en même temps que les licences dès le début de l'année 2023.

7.3 Montant des cotisations 2023

Le montant actuel des cotisations ne nous permet pas d'équilibrer le budget. Néanmoins, il est proposé de conserver le montant actuel des cotisations et d'absorber le déficit pour ne pas pénaliser davantage les clubs et les pratiquants suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Cependant, avec l'augmentation régulière du coût de la vie, des charges salariales, la nécessité de financer des nouveaux projets, surtout dans un contexte où l'investissement bénévole des membres pour leur Fédération est aussi léger en proportion de leur nombre, et nécessite donc de faire appel à des prestations professionnelles sur certains postes de dépenses, la viabilité de la Fédération est menacée. Son financement devra dorénavant nécessairement passer par des nouvelles sources, ou, à défaut, par des augmentations prochaines et inévitables des cotisations.

Proposition du Conseil d'Administration

Montant des cotisations fédérales annuelles (les mêmes depuis plusieurs années) :

- Licence de base : 8 € par membre d'un club affilié, 5 € dès Septembre
- licence de base : 10 € pour les licenciés individuels, 6 € dès Septembre
- licence collector : 12 € par membre d'un club affilié, 9 € dès Septembre
- licence collector : 14 € pour les licenciés individuels, 10 € dès Septembre
- Cotisations d'assurance selon le nombre de membres, soit :
 - de 2 à 4 membres : 12,00 €

- de 5 à 9 membres : 11,00 €
- de 10 à 14 membres : 9,00 €
- de 15 à 19 membres : 8,00 €
- de 20 à 24 membres : 6,00 €
- de 25 à 29 membres : 5,00 €
- de 30 à 34 membres : 4,50 €
- de 35 à 39 membres : 4,00 €
- de 40 à 44 membres : 3,00 €
- de 45 à 49 membres : 2,00 €
- de 50 à 99 membres : 1,00 €
- à partir de 100 membres : offerte

7.4 Précisions

Les demandes d'affiliations et de licences 2022 seront fermées le 1er Novembre 2022, et celles pour 2023 seront ouvertes le 15 Novembre 2022. Ces dates sont des objectifs mais pourront varier selon les aléas techniques, inévitables lors du démarrage d'une nouvelle période de demande d'affiliations et de licences.

7.5 Vote du budget prévisionnel

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le budget prévisionnel.

Avec 115 voix pour, le budget prévisionnel est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

8 Elections du Bureau et des chargés de missions par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir en huis clos afin de se répartir les postes au sein du Bureau et pour nommer les chargés de missions.

Benoit MARIUS invite les participants à sortir de la salle pour que le Conseil d'Administration puisse se réunir afin de délibérer.

A l'issue des discussions et des délibérations en huis-clos du Conseil d'Administration, les participants toujours présents reviennent dans la salle d'Assemblée. Le Président remercie les participants pour leur patience et proclame les résultats :

Composition du Bureau

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de Président ;
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de Vice-Président ;
- Laurent BOSELLI : en qualité de Vice-Président ;
- Matthis GOURNAY : en qualité de Secrétaire ;
- Jérôme MACE-FRANCAZAL : en qualité de Trésorier ;
- Thibault BARRÉ : en qualité de Secrétaire-Adjoint.

Modification des commissions

Le Président annonce que la Commission Airsoft Sportif est dorénavant confiée à Matthis GOURNAY en remplacement d'Alexis POPOFF.

Le Président souhaite adresser ses remerciements à Alexis POPOFF qui, malgré de nombreuses difficultés, a assuré cette charge jusqu'au bout pendant plusieurs années.

Aucune autre évolution des personnes en charge des commissions n'a été décidée.

9 Fin de séance

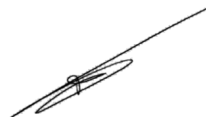
Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 19 h 25.

Certifié conforme le 29/10/2022

Le Président, Benoit MARIUS :



Le Secrétaire, Matthis GOURNAY :



COMPTE DE RESULTAT 2021

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2020	Prévisions 2021	2021	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2022
A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	228,86 €	200,00 €	212,05 €	6,03%	-7,35%	100,00 €
Fournitures	3 152,56 €	3 600,00 €	1 235,70 €	-65,68%	-60,80%	2 300,00 €
Frais téléphoniques	279,84 €	260,00 €	346,32 €	33,20%	23,76%	373,00 €
Frais postaux	2 351,58 €	5 000,00 €	3 056,35 €	-38,87%	29,97%	3 900,00 €
Déplacements, missions, réceptions	2 306,01 €	4 500,00 €	3 407,12 €	-24,29%	47,75%	6 700,00 €
Assurances	10 106,68 €	10 000,00 €	8 571,10 €	-14,29%	-15,19%	10 000,00 €
Locations informatiques	962,35 €	3 265,00 €	1 301,81 €	-60,13%	35,27%	3 300,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Rémunération des personnels	18 184,01 €	19 100,00 €	19 180,06 €	0,42%	5,48%	19 690,31 €
Charges sociales et de personnel	4 584,86 €	8 350,00 €	5 667,96 €	-32,12%	23,62%	8 600,50 €
SOLDE	42 156,75 €	54 275,00 €	42 978,47 €	-20,81%	1,95%	54 963,81 €
B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	161,20 €	175,00 €	238,40 €	36,23%	47,89%	187,20 €
Frais bancaire Paypal	1 027,38 €	1 400,00 €	609,61 €	-56,46%	-40,66%	850,00 €
SOLDE	1 188,58 €	1 575,00 €	848,01 €	-46,16%	-28,65%	1 037,20 €
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	1 088,48 €	1 000,00 €	3 530,54 €	253,05%	224,36%	4 000,00 €
SOLDE	1 088,48 €	1 000,00 €	3 530,54 €	253,05%	224,36%	4 000,00 €
2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	746,83 €	2 100,00 €	9 522,50 €	353,45%	1175,06%	3 300,00 €
Mobilier	149,99 €	600,00 €	314,99 €	-47,50%	110,01%	600,00 €
Equipement	13 939,52 €	2 000,00 €	4 414,86 €	120,74%	-68,33%	3 500,00 €
Achats de marchandises	3 147,00 €	4 240,00 €	3 290,45 €	-22,40%	4,56%	3 700,00 €
SOLDE	17 983,34 €	8 940,00 €	17 542,80 €	96,23%	-2,45%	11 100,00 €
3 - DEPENSES DIVERSES						
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	150,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	50,00 €
SOLDE	0,00 €	150,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	50,00 €
TOTAL CHARGES	62 417,15 €	65 940,00 €	64 899,82 €	-1,58%	3,98%	71 151,01 €

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2020	Prévisions 2021	2021	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2022
A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	56 512,84 €	65 000,00 €	53 591,64 €	-17,55%	-5,17%	60 000,00 €
SOLDE	56 512,84 €	65 000,00 €	53 591,64 €	-17,55%	-5,17%	60 000,00 €
B - VENTES						
Ventes de produits	294,79 €	280,00 €	536,05 €	91,45%	81,84%	400,00 €
SOLDE	294,79 €	280,00 €	536,05 €	91,45%	81,84%	400,00 €
C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	81,88 €	60,00 €	78,52 €	30,87%	-4,10%	100,00 €
SOLDE	81,88 €	60,00 €	78,52 €	30,87%	-4,10%	100,00 €
D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	51,00 €	0,00 €	71,04 €	0,00%	39,29%	70,00 €
Produits de gestion courante	3 295,68 €	150,00 €	214,57 €	43,05%	-93,49%	150,00 €
SOLDE	3 346,68 €	150,00 €	285,61 €	90,41%	-91,47%	220,00 €
5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Subventions d'exploitation	26 749,39 €	2 400,00 €	18 817,86 €	684,08%	-29,65%	0,00 €
SOLDE	26 749,39 €	2 400,00 €	18 817,86 €	684,08%	-29,65%	0,00 €
6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	355 508,75 €	230 000,00 €	270 623,83 €	17,66%	-23,88%	250 000,00 €
Prestations en nature	19 396,79 €	15 000,00 €	9 086,43 €	-39,42%	-53,15%	6 000,00 €
Emploi des prestations en nature	19 396,79 €	15 000,00 €	9 086,43 €	-39,42%	-53,15%	6 000,00 €
Personnel bénévole	355 508,75 €	230 000,00 €	270 623,83 €	17,66%	-23,88%	250 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
TOTAL PRODUITS	86 985,58 €	67 890,00 €	73 309,68 €	7,98%	-15,72%	60 720,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE						
REPORT N-1	20 613,43 €	45 181,86 €	45 181,86 €	0,00%	119,19%	53 591,72 €
SOLDE	45 181,86 €	47 131,86 €	53 591,72 €	13,71%	18,61%	43 160,71 €

COMPTE DE RESULTAT 2022

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2021	Prévisions 2022	2022	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2023
A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	212,05 €	100,00 €	640,22 €	890,22%	990,22 €	100,00 €
Fournitures	1 235,70 €	2 300,00 €	3 511,84 €	110,30%	4 836,84 €	3 800,00 €
Frais téléphoniques	346,32 €	373,00 €	289,39 €	8,42%	404,39 €	433,00 €
Frais postaux	3 056,35 €	3 900,00 €	4 727,26 €	28,55%	5 013,26 €	3 550,40 €
Déplacements, missions, réceptions	3 407,12 €	6 700,00 €	5 808,34 €	49,38%	10 008,34 €	10 000,00 €
Assurances	8 571,10 €	10 000,00 €	9 723,63 €	-2,76%	9 723,63 €	10 000,00 €
Locations informatiques	1 301,81 €	3 300,00 €	1 239,61 €	-17,89%	2 709,61 €	3 500,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Rémunération des personnels	19 180,06 €	19 690,31 €	14 709,84 €	0,12%	19 714,41 €	20 775,56 €
Charges sociales et de personnel	5 667,96 €	8 600,50 €	5 839,02 €	-1,07%	8 508,53 €	8 730,00 €
SOLDE	42 978,47 €	54 963,81 €	46 489,15 €	12,64%	61 909,23 €	60 888,96 €
B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	238,40 €	187,20 €	415,10 €	170,06%	505,55 €	500,00 €
Frais bancaire Paypal	609,61 €	850,00 €	743,88 €	-5,43%	803,88 €	810,00 €
SOLDE	848,01 €	1 037,20 €	1 158,98 €	26,25%	1 309,43 €	1 310,00 €
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	3 530,54 €	4 000,00 €	3 684,69 €	40,26%	5 610,31 €	1 500,00 €
SOLDE	3 530,54 €	4 000,00 €	3 684,69 €	40,26%	5 610,31 €	1 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT						
	47 357,02 €	60 001,01 €	51 332,82 €	14,71%	68 828,97 €	63 698,96 €
2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	9 522,50 €	3 300,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	3 300,00 €
Mobilier	314,99 €	600,00 €	1 290,73 €	115,12%	1 290,73 €	1 000,00 €
Equipement	4 414,86 €	3 500,00 €	8 483,89 €	165,25%	9 283,89 €	4 500,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	50,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	50,00 €
Achats de marchandises	3 290,45 €	3 700,00 €	1 962,00 €	56,32%	5 784,00 €	4 000,00 €
SOLDE	17 542,80 €	11 150,00 €	11 736,62 €	46,71%	16 358,62 €	12 850,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT						
	17 542,80 €	11 150,00 €	11 736,62 €	46,71%	16 358,62 €	12 850,00 €
TOTAL CHARGES						
	64 899,82 €	71 151,01 €	63 069,44 €	19,73%	85 187,59 €	76 548,96 €

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2021	Prévisions 2022	2022	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2023
A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	53 591,64 €	60 000,00 €	66 222,43 €	17,87%	70 722,43 €	70 000,00 €
SOLDE	53 591,64 €	60 000,00 €	66 222,43 €	17,87%	70 722,43 €	70 000,00 €
B - VENTES						
Ventes de produits	536,05 €	400,00 €	388,63 €	0,00%	400,00 €	400,00 €
SOLDE	536,05 €	400,00 €	388,63 €	0,00%	400,00 €	400,00 €
C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	78,52 €	100,00 €	215,00 €	100,00%	200,00 €	100,00 €
SOLDE	78,52 €	100,00 €	215,00 €	100,00%	200,00 €	100,00 €
D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	71,04 €	70,00 €	69,07 €	0,00%	70,00 €	70,00 €
Produits de gestion courante	214,57 €	150,00 €	140,86 €	48,74%	223,11 €	100,00 €
SOLDE	285,61 €	220,00 €	209,93 €	33,23%	293,11 €	170,00 €
5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Subventions d'exploitation	18 817,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
SOLDE	18 817,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	270 623,83 €	250 000,00 €	185 817,61 €	-5,67%	235 817,61 €	200 000,00 €
Prestations en nature	9 086,43 €	6 000,00 €	5 754,97 €	27,89%	7 673,29 €	7 000,00 €
Emploi des prestations en nature	9 086,43 €	6 000,00 €	5 754,97 €	27,89%	7 673,29 €	7 000,00 €
Personnel bénévole	270 623,83 €	250 000,00 €	185 817,61 €	-5,67%	235 817,61 €	200 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL PRODUITS						
	73 309,68 €	60 720,00 €	67 035,99 €	17,94%	71 615,54 €	70 670,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE						
	8 409,86 €	-10 431,01 €	3 966,55 €	30,11%	-13 572,05 €	-5 878,96 €
REPORT N-1						
	45 181,86 €	53 591,72 €	53 591,72 €	0,00%	53 591,72 €	40 019,67 €
SOLDE	53 591,72 €	43 160,71 €	57 558,27 €	-7,28%	40 019,67 €	34 140,71 €